



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-039-2023-10

PUBLIÉ LE 23 OCTOBRE 2023

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Direction de l'autonomie**

IDF-2023-10-16-00011 - Arrêté n°2023-268 portant autorisation d'extension de 45 à 58 places du Service de Soins Infirmiers à Domicile sis dans la commune de Bourg-la-Reine géré par l'ASAD (2 pages) Page 3

## **Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris / Division pilotage**

IDF-2023-10-23-00005 - Décision du 23 octobre 2023 portant délégation de fonctions du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables d'Ile-de-France (1 page) Page 6

## **Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement / service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion-Pôle hébergement et asile**

IDF-2023-10-23-00004 - Arrêté de tarification modifiant l'arrêté IDF-2023-08-17-00002 et fixant la dotation globale de financement 2023 du CPH ARILE ATLAS (77) (3 pages) Page 8

IDF-2023-10-23-00001 - Arrêté de tarification modifiant l'arrêté IDF-2023-08-17-00012 et fixant la dotation globale de financement 2023 du CADA PHILIA (77) (3 pages) Page 12

IDF-2023-10-23-00002 - Arrêté de tarification modifiant l'arrêté IDF-2023-08-17-00020 et fixant la dotation globale de financement 2023 du CADA PHILIA Montigny (78) (3 pages) Page 16

IDF-2023-10-23-00003 - Arrêté de tarification modifiant l'arrêté IDF-2023-08-17-00024 et fixant la dotation globale de financement 2023 du CPH Coallia (78) (3 pages) Page 20

## **Etablissement public de coopération culturelle "Le CENTQUATRE-PARIS" /**

IDF-2023-10-18-00005 - Délibération n° 2023-13 EPCC CENTQUATRE-PARIS relative à la rectification des erreurs matérielles sur la délibération n°2023-09 (2 pages) Page 24

IDF-2023-10-18-00002 - Délibération n°2023-10 EPCC CENTQUATRE-PARIS relative à l'approbation du procès-verbal du 30 juin 2023 (11 pages) Page 27

IDF-2023-10-18-00004 - Délibération n°2023-12 EPCC CENTQUATRE-PARIS relative à l'Approbation du ROB 2024 (16 pages) Page 39

IDF-2023-10-18-00006 - Délibération n°2023-14 EPCC CENTQUATRE-PARIS relative au marché assurance Garantie dommages aux biens (1 page) Page 56

IDF-2023-10-18-00007 - Délibération n°2023-15 EPCC CENTQUATRE-PARIS relative à l'approbation du marché de déplacements professionnels (1 page) Page 58

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-10-16-00011

Arrêté n°2023-268 portant autorisation  
d'extension de 45 à 58 places du Service de  
Soins Infirmiers à Domicile sis dans la commune  
de Bourg-la-Reine géré par l'ASAD

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° 2023 - 268

#### Portant autorisation d'extension de 45 à 58 places du Service de Soins Infirmiers à Domicile sis dans la commune de Bourg-la-Reine géré par l'ASAD

#### LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L312-1, L313-1, L314-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU** l'arrêté n° 2018-61 en date du 23 juillet 2018 portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2027 du Projet Régional de Santé d'Île-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2018-62 en date du 23 juillet 2018 portant adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du Projet Régional de Santé d'Île-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2023-162 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 19 juin 2023 établissant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2022-2026 pour la région Ile-de-France ;
- VU** la demande de l'ASAD, en date du 28 juillet, pour une extension de 13 places du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de Bourg-la-Reine, portant la capacité totale du SSIAD à 58 places ;
- CONSIDÉRANT** que le projet répond à un besoin identifié sur le département ;
- CONSIDÉRANT** que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;
- CONSIDÉRANT** que l'extension, objet du présent arrêté, prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;
- CONSIDÉRANT** que le financement de ces 13 places nouvelles de Services de Soins Infirmiers à Domicile alloué par l'ARS sera déterminé dans la limite de la dotation régionale limitative et conformément à la réglementation sur la tarification des établissements et services médico-sociaux en vigueur lors de l'ouverture, sous condition d'installation des places ;

## ARRÊTE

- ARTICLE 1<sup>er</sup> :** L'autorisation visant à l'extension de 13 places pour personnes âgées du SSIAD sis commune de Bourg-la-Reine est accordée à l'ASAD dont le siège social est situé au 3-5 All. Françoise Dolto - 92340 Bourg-la-Reine.
- ARTICLE 2<sup>e</sup> :** La capacité totale du service est fixée à :
- 58 places pour personnes âgées.
- ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :
- N° FINESS de l'établissement : 92 080 734 4
- Code catégorie : 354  
Code discipline : 358  
Code fonctionnement (type d'activité) : 16  
Code clientèle : 700
- N° FINESS du gestionnaire : 92 000 188 0
- Code statut : 60
- ARTICLE 4<sup>e</sup> :** Le présent arrêté est sans effet concernant la durée d'autorisation accordée à l'établissement pour 15 ans à compter de sa date de création ou de renouvellement d'autorisation conformément aux conditions prévues aux articles L.312-8 et L.313-5 du code de l'action sociale et des familles.
- ARTICLE 5<sup>e</sup> :** La présente autorisation est réputée caduque en l'absence d'ouverture au public dans un délai de quatre ans à compter de sa notification conformément aux articles L313-1 et D313-7-2 du code de l'action sociale et des familles.
- ARTICLE 6<sup>e</sup> :** Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance des autorités compétentes.
- ARTICLE 7<sup>e</sup> :** Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
- ARTICLE 8<sup>e</sup> :** Le Directeur de la Délégation départementale des Hauts de Seine de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur, publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département des Hauts de Seine.

Fait à Saint-Denis, le 16 octobre 2023

Pour la Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France,  
La Directrice générale adjointe

**Signé**

Sophie MARTINON

Direction régionale des finances publiques d'Ile  
de France et du département de Paris

IDF-2023-10-23-00005

Décision du 23 octobre 2023 portant délégation  
de fonctions du commissaire du Gouvernement  
près le conseil régional de l'ordre des  
experts-comptables d'Ile-de-France

**DIRECTION RÉGIONALE DES  
FINANCES PUBLIQUES D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS**

**Décision du 23 octobre 2023 portant délégation de fonctions du commissaire du  
Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables  
d'ILE-DE-FRANCE**

L'administratrice des Finances publiques, Directrice du pôle gestion fiscale de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris,

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, notamment son article 56 ;

Vu l'arrêté du 16 octobre 2023 portant nomination du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables d'Ile-de-France publié le 18 octobre 2023 ;

Décide :

**Article 1<sup>er</sup> :**

Délégation de fonctions est donnée à :

Nadia HIMPENS, administratrice de l'État

Fabien HAMEL, inspecteur principal des Finances publiques

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions de commissaire du Gouvernement auprès du conseil régional de l'ordre des experts-comptables d'Ile-de-France

**Article 2 :**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait le 23 octobre 2023

La commissaire du Gouvernement,

*Signé*

Anne-Laure LAGADEC

Direction régionale et interdépartementale de  
l'hébergement et du logement

IDF-2023-10-23-00004

Arrêté de tarification modifiant l'arrêté  
IDF-2023-08-17-00002 et fixant la dotation  
globale de financement 2023 du CPH ARILE  
ATLAS (77)





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Hébergement et du Logement  
DRIHL**

**CENTRE : CENTRE PROVISOIRE D'HEBERGEMENT ATLAS**

N° SIRET : 315 063 214 00235

N° EJ Chorus : 2103952970

**ARRÊTE n °  
portant modification de l'arrêté n° IDF-2023-08-17-00002**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS  
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 312-1, L 314-1 et suivants, L349-1 à L349-4, L351-1 et suivants et dans sa partie réglementaire les articles R314-1 et suivants, L349-1 à R349-3, R351-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 15 mai 2023 fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres provisoires d'hébergement, publié au Journal Officiel le 17 mai 2023 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2019 autorisant la création du centre provisoire d'hébergement ATLAS, sis 6 rue du Palais de justice 77100 Meaux géré par l'association ARILE d'une capacité de 55 places;
- Vu** le courrier transmis le 28 octobre 2022 par lequel la personne ayant qualité pour représenter le centre provisoire d'hébergement de l'association ARILE a adressé ses propositions budgétaires et leurs annexes pour l'exercice 2023 ;
- Vu** la décision d'attribution budgétaire du 12 juillet 2023 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°IDF-2023-08-17-00002 fixant la dotation globale de financement du CADA pour l'année 2023 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2023-ETS-PPI-031 autorisant l'extension de 15 places du CPH pour l'année 2023.

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

Pour l'exercice budgétaire 2023, les dépenses et les recettes prévisionnelles du CPH ATLAS géré par l'association ARILE, dont la capacité est de 70 places, sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en Euros	Total en Euros
Dépenses	Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante <b>Dont CNR : 0</b>	<b>62 850,00 €</b>	<b>676 222,35 €</b>
	Groupe II : Dépenses afférentes au personnel <b>Dont CNR : 4 554,00 €</b>	<b>241 986,75 €</b>	
	Groupe III : Dépenses afférentes à la structure <b>Dont CNR : 0</b>	<b>371 385,60 €</b>	
Recettes	Groupe I : Produits de la tarification <b>Dont CNR : 4 554,00 €</b>	<b>685 032,79 €</b>	<b>676 222,35 €</b>
	Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	<b>60 000,00 €</b>	
	Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables	<b>0,00 €</b>	
	Report à nouveau N-2 (déficit)	<b>-68 810,41 €</b>	

### Article 2 :

Pour l'exercice budgétaire 2023, la dotation globale de financement du CPH ATLAS est fixée à **685 032,79 € dont la revalorisation salariale de 3 % de l'année 2023 de 9 033,75 €, intégrant la reprise des résultats antérieurs, soit un déficit de - 68 810,41 € ainsi que le rappel 2022 des charges à payer pour la valorisation de 3 % de la masse salariale pour le secteur privé non-lucratif d'un montant de 4 554,00 €.**

En application de l'article R. 314-107 du code de l'action sociale et des familles, la fraction forfaitaire égale au douzième de la dotation globale de financement s'élève à 57 086,07 € en arrondissant.

Les 70 places du CPH sont financées au coût journalier de 26,63 € en arrondissant sur la base d'un fonctionnement en année pleine (365 jours).

Le montant du rappel 2022 relatif aux crédits de valorisation de la masse salariale pour le secteur privé non-lucratif n'a pas été intégré dans le calcul du coût journalier au titre de cette année 2023.

**Article 3 :**

Cette dotation sera imputée sur les crédits du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française », et fera l'objet d'une délégation de crédits auprès de l'Unité Opérationnelle du département de Seine-et-Marne. L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de la Région Ile-de-France – Préfet de Paris et par délégation le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Seine et Marne.

Le comptable assignataire est la directrice régionale des finances publiques de la région Ile-de-France et de Paris, service centre de gestion financière Paris bloc 3, 94 rue Réaumur, 75104 Paris cedex 02.

**Article 4 :**

Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis au Conseil d'État – 1, place du Palais Royal – 75 100 PARIS cedex 01, dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

**Article 5 :**

Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 23 octobre 2023

Pour le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris et par délégation

**Le Directeur adjoint  
de l'Hébergement et du Logement  
SIGNÉ  
Jacques-Bertrand de REBOUL**

Direction régionale et interdépartementale de  
l'hébergement et du logement

IDF-2023-10-23-00001

Arrêté de tarification modifiant l'arrêté  
IDF-2023-08-17-00012 et fixant la dotation  
globale de financement 2023 du CADA PHILIA  
(77)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Hébergement et du Logement  
DRIHL**

**CENTRE : CENTRE D'ACCUEIL POUR DEMANDEURS D'ASILE DE BROU-SUR-CHANTEREINE**

N° SIRET : 785 788 274 00104

N° EJ Chorus : 2103953092

**ARRÊTE n°  
portant modification de l'arrêté n° IDF-2023-08-17-00012**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS  
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 312-1, L 314-1 et suivants, L348-1 à L348-4, L351-1 et suivants et dans sa partie réglementaire les articles R314-1 et suivants, R348-5 R348-6-1, R351-1 et suivants ;
- Vu** le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 15 mai 2023 fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres d'accueil pour demandeurs d'asile et centres de transit, publié au Journal Officiel le 17 mai 2023 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 4 août 2005 autorisant la création d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) d'une capacité de 70 places, sis 2 chemin Le Bouleur 77177 Brou-Sur-Chantereine et géré par l'association Philia ;
- Vu** le courrier transmis le 3 novembre 2022 par lequel la personne ayant qualité pour représenter le centre d'accueil pour demandeurs d'asile de l'association Philia a adressé ses propositions budgétaires et leurs annexes pour l'exercice 2023 ;
- Vu** la décision d'attribution budgétaire du 12 juillet 2023 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°IDF-2023-08-17-0012 fixant la dotation globale de financement du CADA pour l'année 2023 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2022-ETS-PPI-110 autorisant l'extension de 15 places du CADA pour l'année 2023.

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

Pour l'exercice budgétaire 2023, les dépenses et les recettes prévisionnelles du CADA de BROU-SUR-CHANTEREINE géré par l'association PHILIA, dont la capacité est de 85 places, sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en Euros	Total en Euros
Dépenses	Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante <b>Dont CNR : 0</b>	<b>33 987,55 €</b>	<b>678 786,95 €</b>
	Groupe II : Dépenses afférentes au personnel <b>Dont CNR : 4 508,00 €</b>	<b>275 268,48 €</b>	
	Groupe III : Dépenses afférentes à la structure <b>Dont CNR : 0</b>	<b>369 530,92 €</b>	
Recettes	Groupe I : Produits de la tarification <b>Dont CNR : 4 508,00 €</b>	<b>636 526,86 €</b>	<b>678 786,95 €</b>
	Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	<b>29 500,00 €</b>	
	Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables	<b>500,00 €</b>	
	Report à nouveau N-2 (excédent)	<b>12 260,09 €</b>	

### Article 2 :

Pour l'exercice budgétaire 2023, la dotation globale de financement du CADA de BROU-SUR-CHANTEREINE est fixée à **636 526,86 € dont la revalorisation salariale de 3 % de l'année 2023 de 8 942,50 €, intégrant la reprise des résultats antérieurs, soit un excédent de 12 260,09 € ainsi que le rappel 2022 des charges à payer pour la valorisation de 3 % de la masse salariale pour le secteur privé non-lucratif d'un montant de 4 508,00 €.**

En application de l'article R. 314-107 du code de l'action sociale et des familles, la fraction forfaitaire égale au douzième de la dotation globale de financement s'élève à 53 043,91 € en arrondissant.

Les 85 places du CADA sont financées au coût journalier de 20,37 € en arrondissant sur la base d'un fonctionnement en année pleine (365 jours).

Le montant du rappel 2022 relatif aux crédits de valorisation de la masse salariale pour le secteur privé non-lucratif n'a pas été intégré dans le calcul du coût journalier au titre de cette année 2023.

### Article 3 :

Cette dotation sera imputée sur les crédits du programme 303 « Immigration et asile » du Ministère de l'Intérieur, et fera l'objet d'une délégation de crédits auprès de l'Unité Opérationnelle du département de Seine-et-Marne. L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de la Région Ile-de-

France – Préfet de Paris et par délégation le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Seine et Marne.

Le comptable assignataire est la directrice régionale des finances publiques de la région Ile-de-France et de Paris, service centre de gestion financière Paris bloc 3, 94 rue Réaumur, 75104 Paris cedex 02.

**Article 4 :**

Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis au Conseil d'État – 1, place du Palais Royal – 75 100 PARIS cedex 01, dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

**Article 5 :**

Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 23 octobre 2023

Pour le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris et par délégation

**Le Directeur adjoint  
de l'Hébergement et du Logement  
SIGNÉ  
Jacques-Bertrand de REBOUL**

Direction régionale et interdépartementale de  
l'hébergement et du logement

IDF-2023-10-23-00002

Arrêté de tarification modifiant l'arrêté  
IDF-2023-08-17-00020 et fixant la dotation  
globale de financement 2023 du CADA PHILIA  
Montigny (78)





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Hébergement et du Logement  
DRIHL**

**CENTRE : CADA PHILIA**

N° SIRET : 78578827400013

N° EJ Chorus : 2103955598

**ARRÊTE MODIFICATIF n °**

Fixant la dotation globale de financement pour l'année 2023 du centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) géré par l'association PHILIA

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS  
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 312-1, L 314-1 et suivants, L348-1 à L348-4, L351-1 et suivants et dans sa partie réglementaire les articles R314-1 et suivants, R348-5 R348-6-1, R351-1 et suivants ;
- Vu** le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 15 mai 2023 fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres d'accueil pour demandeurs d'asile et centres de transit, publié au Journal Officiel le 17 mai 2023 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2018 autorisation la création d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), sis 3 avenue du Manet – 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX et géré par l'association PHILIA;
- Vu** l'arrêté n°IDF-2023-08-17-00020 du 17 août 2023 fixant la dotation globale de financement pour l'année 2023 du CADA géré par l'association PHILIA ;
- Vu** l'arrêté n°2023-13 du 1<sup>er</sup> février 2023 autorisant l'extension de la capacité du CADA géré par l'association PHILIA à hauteur de 25 places ;

**CONSIDÉRANT** la note d'information relative aux créations de places de CADA par procédure d'extension au titre de l'année 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que le CADA Philia a justifié de l'ouverture de 25 places suite à la notification de l'arrêté préfectoral n°2023-13 du 1<sup>er</sup> février 2023 autorisant l'extension de sa capacité à hauteur de 25 places ;

## ARRÊTE

L'arrêté n°IDF-2023-08-17-00020 du 17 août 2023 fixant la dotation globale de financement pour l'année 2023 du CADA géré par l'association PHILIA est modifié comme suit :

### Article 1<sup>er</sup> :

Pour l'exercice budgétaire 2023, les dépenses et les recettes prévisionnelles du CADA PHILIA de Montigny le Bretonneux géré par l'association PHILIA, dont la capacité est de 110 places, sont autorisées comme suit :

	<b>Groupes fonctionnels</b>	<b>Montants en Euros</b>	<b>Total en Euros</b>
<b>Dépenses</b>	Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante <b>Dont CNR :</b>	<b>51 418 €</b> <b>(44 749,00 € +</b> <b>6 669 €)</b>	<b>779 868 €</b> <b>(678 669 € +</b> <b>101 199 €)</b>
	Groupe II : Dépenses afférentes au personnel <b>Dont CNR :</b>	<b>345 238,68 €</b> <b>(300 438,68 €</b> <b>+ 44 800 €)</b>	
	Groupe III : Dépenses afférentes à la structure <b>Dont CNR :</b>	<b>383 211,32 €</b> <b>(333 481,32 €</b> <b>+ 49 730)</b>	
<b>Recettes</b>	Groupe I : Produits de la tarification <b>Dont CNR : 5 474 €</b>	<b>778 459,26 €</b> <b>(677 260,26 €</b> <b>+ 101 199 €)</b>	<b>780 759,26 €</b> <b>(679 560,26 € +</b> <b>101 199 €)</b>
	Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	<b>2 300,00 €</b>	
	Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables	<b>0</b>	

### Article 2 :

Pour l'exercice budgétaire 2023, la dotation globale de financement du CADA PHILIA est fixée à 778 459,26 € dont la revalorisation salariale de 3 % de l'année 2023 de 7 181 €, intégrant le rappel 2022 des charges à payer pour la valorisation de 3 % de la masse salariale pour le secteur privé non-lucratif d'un montant de 5 474 € en CNR.

En application de l'article R. 314-107 du code de l'action sociale et des familles, la fraction forfaitaire égale au douzième de la dotation globale de financement s'élève à 64 871,61 €.

Les 110 places du CADA sont financées au coût journalier de 19,39 € sur la base d'un fonctionnement en année pleine (365 jours).

### Article 3 :

Cette dotation sera imputée sur les crédits du programme 303 « Immigration et asile » du Ministère de l'Intérieur, et fera l'objet d'une délégation de crédits auprès de l'Unité Opérationnelle du département des Yvelines. L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de la Région Ile-de-France – Préfet de Paris, et par délégation, Monsieur le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités. Le comptable assignataire est le Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris.

**Article 4 :**

Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis au Conseil d'État – 1, place du Palais Royal – 75 100 PARIS cedex 01, dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

**Article 5 :**

Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 23 octobre 2023

Pour le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris et par délégation

**Le Directeur adjoint  
de l'Hébergement et du Logement  
SIGNÉ  
Jacques-Bertrand de REBOUL**

Direction régionale et interdépartementale de  
l hébergement et du logement

IDF-2023-10-23-00003

Arrêté de tarification modifiant l'arrêté  
IDF-2023-08-17-00024 et fixant la dotation  
globale de financement 2023 du CPH Coallia (78)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Hébergement et du Logement  
DRIHL**

**CENTRE : CPH COALLIA**

N° SIRET : 775 680 309 006 11

N° EJ Chorus : 2103955730

**ARRÊTE MODIFICATIF n °  
portant modification de l'arrêté n°IDF-2023-08-17-00024**

Fixant la dotation globale de financement pour l'année 2023 du centre provisoire d'hébergement (CPH) géré par l'association COALLIA

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 312-1, L 314-1 et suivants, L349-1 à L349-4, L351-1 et suivants et dans sa partie réglementaire les articles R314-1 et suivants, L349-1 à R349-3, R351-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 15 mai 2023 fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres provisoires d'hébergement, publié au Journal Officiel le 17 mai 2023 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2018-065 du 21 juin 2018 autorisant la création d'un centre provisoire d'hébergement (CPH), sis 48 avenue de la République – 78200 Mantes la Jolie et géré par l'association COALLIA ;
- Vu** l'arrêté n°IDF-2023-08-17-00024 du 17 août 2023 fixant la dotation globale de financement pour l'année 2023 du CPH géré par l'association COALLIA ;
- Vu** l'arrêté n°2023-44 du 14 avril 2023 autorisant l'extension de la capacité du CPH géré par l'association COALLIA à hauteur de 15 places ;

**CONSIDÉRANT** la note d'information relative aux créations de places de CPH par procédure d'extension au titre de l'année 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que le CPH COALLIA a justifié de l'ouverture de 15 places suite à la notification de l'arrêté préfectoral n°2023-44 du 14 avril 2023 autorisant l'extension de sa capacité à hauteur de 15 places ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

Pour l'exercice budgétaire 2023, les dépenses et les recettes prévisionnelles du CPH COALLIA de Mantes la Jolie géré par l'association COALLIA, dont la capacité est de 79 places, sont autorisées comme suit :

	<b>Groupes fonctionnels</b>	<b>Montants en Euros</b>	<b>Total en Euros</b>
<b>Dépenses</b>	Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante <b>Dont CNR :</b>	<b>100 961</b> <b>(92 612 +</b> <b>8 349)</b>	<b>710 865,28</b> <b>652 067,38 +</b> <b>58 797,90)</b>
	Groupe II : Dépenses afférentes au personnel <b>Dont CNR :</b>	<b>309 674</b> <b>(284 062 +</b> <b>25 612)</b>	
	Groupe III : Dépenses afférentes à la structure <b>Dont CNR :</b>	<b>300 230,28</b> <b>(275 393,38 +</b> <b>24 836,90)</b>	
<b>Recettes</b>	Groupe I : Produits de la tarification <b>Dont CNR :</b>	<b>605 249,90</b> <b>(546 452 +</b> <b>58 797,90)</b>	<b>622 249,90</b> <b>(563 452 +</b> <b>58 797,90)</b>
	Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	<b>17 000,00</b>	
	Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables	<b>0</b>	

### Article 2 :

Pour l'exercice budgétaire 2023, la dotation globale de financement du CPH COALLIA est fixée à 605 249,90 € dont la revalorisation salariale de 3 % de l'année 2023 de 5 669 €, intégrant la reprise des résultats antérieurs, soit un excédent de 88 615,38 €, ainsi que le rappel 2022 des charges à payer pour la valorisation de 3 % de la masse salariale pour le secteur privé non-lucratif d'un montant de 5 299,20 €.

En application de l'article R. 314-107 du code de l'action sociale et des familles, la fraction forfaitaire égale au douzième de la dotation globale de financement s'élève à 50 187,49 €.

Les 79 places du CPH sont financées au coût journalier de 20,89 € sur la base d'un fonctionnement en année pleine (365 jours).

### Article 3 :

Cette dotation sera imputée sur les crédits du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française », et fera l'objet d'une délégation de crédits auprès de l'Unité Opérationnelle du département des Yvelines. L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de la Région Ile-de-France – Préfet de Paris, et par délégation, Monsieur le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités. Le comptable assignataire est le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris.

### Article 4 :

Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis au Conseil d'État – 1, place du Palais Royal – 75 100 PARIS cedex 01, dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

**Article 5 :**

Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 23 octobre 2023

Pour le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris et par délégation

**Le Directeur adjoint  
de l'Hébergement et du Logement  
SIGNÉ  
Jacques-Bertrand de REBOUL**

Etablissement public de coopération culturelle  
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2023-10-18-00005

Délibération n° 2023-13 EPCC  
CENTQUATRE-PARIS relative à la rectification  
des erreurs matérielles sur la délibération  
n°2023-09



**DÉLIBÉRATION N°2023-13 EPCC CENTQUATRE-PARIS**

**Objet : Rectification des erreurs matérielles sur la délibération 2023-09 relative à l'approbation de la nouvelle grille salariale**

**Le Conseil d'administration,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1431-6 II°, R.1431-7, R.1431-13 ;

Vu le décret n°2021-1741 du 22 décembre 2021 portant relèvement du salaire minimum de croissance à compter du 1 janvier 2022 ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2022 relatif au relèvement du salaire minimum de croissance ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif au relèvement du salaire minimum de croissance ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu la délibération n°2022-09 du 7 juin 2022 portant sur la modification de la grille salariale suite à l'augmentation du salaire minimum de croissance ;

Vu la délibération n°2022-26 du 7 décembre 2022 portant sur la modification de la grille salariale suite aux augmentations successives du SMIC et d'une revalorisation annuelle négociée ;

Vu la grille SYNDEAC ;

Vu la délibération n°2023-09 du 30 juin 2023 relative à l'approbation de la nouvelle grille salariale

**DÉLIBÈRE**

**Article 1 :** ABROGE la délibération n°2023-09 prise par le Conseil d'administration du 30 juin 2023 à compter du 30 septembre 2023.

**Article 2 :** APPROUVE la grille salariale présentée en annexe.

**Article 3 :** La nouvelle grille salariale s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

12 Administrateurs présents ou représentés

12 Voix pour                      \_\_ Contre                      \_\_ Abstentions

**La délibération est adoptée**

**La Présidente du Conseil d'administration**

**Carine ROLLAND**

**SIGNÉ**

**GRILLE SALAIRES 104**  
**MàJ CA Octobre 2023**  
**mis en œuvre en 10.2023**

	Ech1	Ech2	Ech3	Ech4	Ech5	Ech6	Ech7	Ech8	Ech9	Ech10	Ech11	Ech12
<b>Employes / Ouvriers</b>												
<b>EO2</b>	1 800,00 €	1 854,00 €	1 908,00 €	1 962,00 €	2 016,00 €	2 070,00 €	2 124,00 €	2 178,00 €	2 232,00 €	2 286,00 €	2 340,00 €	2 394,00 €
<b>EO1</b>	1 855,00 €	1 910,65 €	1 966,30 €	2 021,95 €	2 077,60 €	2 133,25 €	2 188,90 €	2 244,55 €	2 300,20 €	2 355,85 €	2 411,50 €	2 467,15 €
<b>Techniciens / Agent de maîtrise</b>												
<b>TAM3</b>	1 910,00 €	1 967,30 €	2 024,60 €	2 081,90 €	2 139,20 €	2 196,50 €	2 253,80 €	2 311,10 €	2 368,40 €	2 425,70 €	2 483,00 €	2 540,30 €
<b>TAM2</b>	1 965,00 €	2 023,95 €	2 082,90 €	2 141,85 €	2 200,80 €	2 259,75 €	2 318,70 €	2 377,65 €	2 436,60 €	2 495,55 €	2 554,50 €	2 613,45 €
<b>TAM1</b>	2 045,00 €	2 106,35 €	2 167,70 €	2 229,05 €	2 290,40 €	2 351,75 €	2 413,10 €	2 474,45 €	2 535,80 €	2 597,15 €	2 658,50 €	2 719,85 €
<b>Cadres</b>												
<b>CA4</b>	2 571,98 €	2 649,14 €	2 726,29 €	2 803,45 €	2 880,61 €	2 957,77 €	3 034,93 €	3 112,09 €	3 189,25 €	3 266,41 €	3 343,57 €	3 420,73 €
<b>CA3</b>	2 798,52 €	2 882,48 €	2 966,43 €	3 050,39 €	3 134,35 €	3 218,30 €	3 302,26 €	3 386,21 €	3 470,17 €	3 554,12 €	3 638,08 €	3 722,04 €
<b>CA2</b>	3 050,02 €	3 141,52 €	3 233,03 €	3 324,53 €	3 416,03 €	3 507,53 €	3 599,03 €	3 690,53 €	3 782,03 €	3 873,53 €	3 965,03 €	4 056,53 €
<b>CA1</b>	3 991,55 €	4 111,30 €	4 231,05 €	4 350,79 €	4 470,54 €	4 590,29 €	4 710,03 €	4 829,78 €	4 949,53 €	5 069,27 €	5 189,02 €	5 308,77 €

Etablissement public de coopération culturelle  
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2023-10-18-00002

Délibération n°2023-10 EPCC  
CENTQUATRE-PARIS relative à l'approbation du  
procès-verbal du 30 juin 2023

**DÉLIBÉRATION N°2023-10 EPCC CENTQUATRE-PARIS**

**Objet : Approbation du procès-verbal du 30 juin 2023**

**Le Conseil d'administration,**

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;*

*Vu les statuts de l'établissement ;*

*Vu la délibération n°2020-18 du 13 novembre 2020 portant approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CENTQUATRE-PARIS ;*

*Vu la séance du Conseil d'administration qui s'est tenue le 30 juin 2023 au CENTQUATRE-PARIS ;*

**DÉLIBÈRE**

**Article unique** : APPROUVE le procès-verbal du 30 juin 2023 joint en annexe.

14 Administrateurs présents ou représentés

14 Voix pour                      \_\_\_ Contre                      \_\_\_ Abstentions

**La délibération est adoptée**

Le 18 octobre 2023

**La Présidente du Conseil d'administration**

**Carine ROLLAND**

SIGNÉ

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU VENDREDI 30 JUIN 2023**

Le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle le CENTQUATRE-PARIS a été convoqué par sa Présidente Carine Rolland le vendredi 30 juin 2023 à 14h30 et s'est exceptionnellement tenu en visioconférence.

Les administrateurs et administratrices présent.es ou représenté.es sont :

- Madame Carine Rolland, Adjointe à la Maire de Paris en charge de la Culture et de la ville du quart d'heure et Présidente du Conseil d'administration
- Monsieur Patrick Bloche, élu
- Madame Colombe Brossel, élue et vice-présidente du CA, a donné pouvoir à Pascale Dalix
- Monsieur François Dagnaud, élu, a donné pouvoir à Jean-Pierre Gomis
- Madame Léa Filoche, représentante de la ville de Paris, a donné pouvoir à Léo Duvignon
- Monsieur Jacques Galvani, élu
- Monsieur Franck Margain, élu
- Madame Charline Nicolas, élue
- Monsieur Emmanuel Launiau, personnalité qualifiée
- Madame Marie Raymond, personnalité qualifiée, a donné pouvoir à Pascale Dalix
- Monsieur Mustapha Bouhayati, personnalité qualifiée, a donné pouvoir à Emmanuel Launiau
- Pascale Dalix, personnalité qualifiée
- Monsieur Jean-Pierre Gomis, représentant du personnel (collège EO-TAM)
- Monsieur Léo Duvignon, représentant du personnel suppléant (collège cadre)

Est présent, ayant voix consultative :

- Monsieur José-Manuel Gonçalves, Directeur du CENTQUATRE-PARIS

Sont également présent.e.s :

- Robert Lacombe, Sous-directeur de la création artistique - Direction des Affaires Culturelles de la ville de Paris
- Madame Maud Vaintrub-Clamon, Cheffe du bureau du Spectacle - Direction des Affaires Culturelles de la ville de Paris

- Madame Rozenn Bartra, Chargée des secteurs Théâtre et Danse - Direction des Affaires Culturelles de la ville de Paris
- Monsieur Victorien Bornéat, Conseiller spectacle vivant et musique cabinet de Carine Rolland
- Mesdames Clémentine Aubry, Secrétaire Générale – Adjointe au Directeur, Bénédicte Manceau, Directrice des Ressources, Khadidja Besseghir, Collaboratrice de direction auprès du Directeur du CENTQUATRE-PARIS

\*\*\*\*\*

La Présidente, Madame Carine Rolland, introduit la séance en remerciant l'ensemble des administrateurs et administratrices de leur présence au conseil d'administration.

La Présidente évoque sa réunion avec la Maire de Paris au sujet des diverses dégradations qui ont touché des établissements culturels et éducatifs de la ville suite aux violences après la mort du jeune Nahel à Nanterre. Elle souligne la vigilance et la mobilisation de la Direction des affaires culturelles.

Elle informe également des directives du Rectorat qui demande à annuler les fêtes d'école. Elle reconnaît qu'il faut être garant des conditions pour assurer la sécurité des équipes et des participants mais qu'il faut aussi que tout ce qui fait lien puisse continuer d'exister. C'est selon elle le rôle du CENTQUATRE artistiquement et socialement.

La Présidente indique que l'ordre du jour portera notamment sur des questions liées aux salariés et en profite pour exprimer, en son nom et au nom de la Maire de Paris, ses remerciements à l'ensemble des équipes du CENTQUATRE qui évoluent, grandissent et inventent sans cesse.

Carine Rolland revient sur le Forum des dynamiques culturelles qui, pour sa 12<sup>e</sup> édition, a rassemblé un large public et a été une grande réussite.

La Présidente passe la parole à José Manuel Gonçalves.

José Manuel Gonçalves indique que la Direction est extrêmement vigilante et attentive à ce qu'il se passe dans ce contexte social particulier. Le CENTQUATRE est un catalyseur des questions de société, donc la vigilance est de mise, bien que dans l'établissement tout se déroule comme d'habitude.

- **Approbation procès-verbal du Conseil d'administration du 12 avril 2023 (Délibération n°2023-07)**

La Présidente soumet ce PV au vote.

**Le PV du Conseil d'administration du 12 avril 2023 est adopté à l'unanimité.**

- **Approbation de la nouvelle grille salariale (délibération 2023-08)**

Bénédicte Manceau donne les raisons de cette proposition de nouvelle grille salariale. D'une part la revalorisation du SMIC en mai 2023 qui requiert de réajuster le groupe EO2, 1<sup>ère</sup> catégorie de la grille de salaire. Elle rappelle que le CENTQUATRE a effectué une étude salariale en 2023 qui a mis en évidence un écart entre la grille de l'établissement et celle du Syndeac qui est la référence pour les établissements culturels publics dans le domaine du spectacle vivant. D'autre part, le contexte inflationniste qui perdure et incite à considérer une évolution de rémunération pour les salarié.e.s des premières catégories.

Elle détaille les évolutions proposées. A savoir, la revalorisation des minima des catégories EO2 à TAM 1, soit tous les non cadres, avec rationalisation des paliers d'augmentation comme l'établit la grille Syndeac. Bénédicte Manceau indique que le salaire minimum dans la grille CENTQUATRE est un peu au-dessus du SMIC car la Direction a anticipé la future revalorisation du SMIC qui arrivera ces prochains mois. Cela maintient l'établissement dans un écart tenable.

La Directrice des Ressources indique que cette revalorisation concerne 28 salarié.e.s permanent.e.s parmi le personnel d'accueil et de billetterie ainsi que des non permanent.e.s de la saison 2023-2024.

D'un point de vue budgétaire cela équivaut à une augmentation de la masse salariale de 40K€ en année pleine. Elle précise qu'il s'agit bien des rémunérations minimales et ce alors même qu'une grande partie des salaires du personnel ne sont pas corrélés à la grille, étant majoritairement au-delà de ces minima.

Bénédicte Manceau renvoie vers le document où figurent la grille actuelle et la nouvelle grille.

Elle rappelle que le SMIC est à 1747,20€ brut et qu'avec cette revalorisation le 1<sup>er</sup> palier dans l'établissement serait à 1800€ pour les agents d'accueil notamment.

Clémentine Aubry explique que la convention Syndeac est la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles à laquelle le CENTQUATRE se réfère pour les accords de branche, notamment pour les rémunérations. Elle permet de fixer ce référentiel de rémunération dans des entreprises qui sont similaires au CENTQUATRE et de se situer par rapport à ces minima. C'est-à-dire de positionner les salaires au-delà des minima de cette grille de la convention collective entre +8% et +14% selon les catégories de personnel. La Direction souhaite veiller à cela d'où l'étude réalisée qui a permis d'objectiver et de rationaliser la grille actuelle au travers de tous ces premiers groupes de salariés et de métiers au sein de l'établissement, et en particulier de faire un effort sur les salaires les plus bas d'équipes cruciales pour l'établissement que sont les équipes d'accueil qu'elles soient au quotidien dans le lieu ou recrutées pour les besoins d'une saison.

Elle affirme que cette grille est plus cohérente et renvoie vers la note qui indique la manière dont se situent les rémunérations par rapport à la convention Syndeac, ainsi que le positionnement des salariés qui pour des raisons soit d'expérience, soit de positionnement à l'entrée dans l'établissement sont au-delà de ces minima. Ces minima sont bel et bien un garde-fou et un cadre qui permettent vraiment de structurer les embauches et les métiers du CENTQUATRE.

Un administrateur demande ce que cela représente en terme d'impact sur la masse salariale ?

Clémentine Aubry répond que cela représente 40 000€ en année pleine qui viennent impacter la masse salariale.

Clémentine Aubry ajoute qu'il y a également des augmentations indirectes. L'établissement a recours aux services d'une entreprise d'insertion, Vilette Emploi, pour un certain nombre de salarié.e.s des métiers de l'accueil. Le SMIC ayant augmenté cela conduira à une augmentation des taux horaires de ces personnes que le CENTQUATRE subira indirectement non pas sur sa masse salariale propre mais

sur son budget. Elle précise que la somme de 40000€ est approximative. Elle dépend évidemment du nombre de personnes recrutées pour les besoins de la programmation et de l'activité sur une saison.

Question d'un administrateur : Cela va-t-il s'appliquer aux entrants au-delà des 28 permanents ?

Clémentine Aubry répond que cela s'appliquera aux entrants qui sont positionnés sur les minimas de la grille.

La Présidente soumet la nouvelle grille salariale au vote.

**La nouvelle grille salariale est adoptée à l'unanimité.**

- **Approbation de la modification de la grille tarifaire (délibération 2023-09)**

Clémentine Aubry annonce une évolution mineure du Pass 104 Infini. Ce pass devient un dispositif d'adhésion et non plus d'abonnement. L'établissement a choisi de privilégier cette formule après une année de transition pour créer une communauté fidèle de publics.

La personne qui achète une carte à un tarif de 15€ ou 10€ peut avoir un accès illimité à la programmation à des tarifs réduits, ainsi qu'à d'autres avantages tels que l'accès aux pratiques bien être du week-end, des tarifs réduits occasionnels dans certains commerces, un accès prioritaire aux vernissages etc.

Elle explique que post-COVID les habitudes d'achat des publics ont changé. Ils s'abonnent moins en début de saison pour les 10 mois à venir et achètent plus au fur et à mesure des spectacles. De plus la multi activité du lieu se prête bien à des avantages tout aussi multiples.

Auparavant, il y avait un tarif plein à 15€ pour le Pass et deux tarifs réduits à 10€ pour deux catégories de publics différents. Aujourd'hui le tarif plein et le tarif jeune à 10€ sont conservés afin de continuer à privilégier ces publics-là. Et lorsqu'ils sont détenteurs de cette carte d'adhésion, toutes les places de spectacles et d'expositions leur sont proposées à - 50%.

Clémentine Aubry ajoute que le bénéfice en termes de recettes reste inchangé et ne représente aucune perte pour l'établissement.

Elle présente le Pass Impatience, qui est un dispositif d'accès à 10 spectacles qui sont chaque année en sélection dans ce festival de théâtre émergent qui est coordonné par le CENTQUATRE avec plusieurs partenaires franciliens. Ce tarif très avantageux permet aux détenteurs de voter pour le Prix du public Impatience chaque année.

José Manuel Gonçalves rappelle que dès ses débuts le CENTQUATRE a mis en place un abonnement, y compris quand il n'y avait quasiment pas de programmation. C'est important de l'afficher pour un public qui a envie de se positionner rapidement tout en lui laissant une assez grande liberté. Au CENTQUATRE l'abonnement pèse très peu sur le public.

Pour ce qui est du Pass Impatience il indique que c'est presque un nouvel outil de communication puisque qu'Impatience est le festival de la jeune création théâtrale qui révèle un certain nombre de nouveaux artistes de la scène théâtrale qui aujourd'hui sont à la tête d'établissements. Il cite l'exemple de Julie Deliquet qui va ouvrir le festival d'Avignon dans la Cour d'honneur cette année et a été une lauréate d'Impatience il y a sept ans. Le lauréat de l'année dernière, sera lui aussi dans le In du festival d'Avignon avec « Le beau monde ». C'est extrêmement drôle et fait par des jeunes qui ont une vision de la société un peu différente de celle qu'on nous présente souvent. Ils seront au CENTQUATRE pour plusieurs représentations en septembre.



Carine Rolland livre le chiffre de fréquentation du public jeune au CENTQUATRE : 24% du public payant des expositions et spectacles a moins de 30 ans.

José Manuel Gonçalves précise que ce public jeune vient de manière individuelle ou collective et surtout volontaire. Il ne s'agit pas d'un public scolaire même si la Direction des publics travaille beaucoup avec les scolaires. Le focus a plutôt été mis sur les familles et sur la pratique culturelle plutôt le soir.

Patrick Bloche intervient pour réagir sur ces chiffres de fréquentation qu'il voit comme le résultat d'un travail de longue haleine. Il salue le travail effectué avec les scolaires et envers les non scolaires du public jeune. Il affirme que cela l'inspire beaucoup dans les responsabilités qu'il peut avoir. Il indique qu'il valide ces modifications tarifaires et souhaite féliciter la Direction.

La Présidente soumet la modification de la grille tarifaire au vote.

**La modification de la grille tarifaire est adoptée à l'unanimité.**

- **Présentation du rapport d'activité 2022**

Clémentine Aubry commence la présentation du rapport d'activité qui comporte des focus sur les différents services et projets du CENTQUATRE.

Elle indique que c'est une contribution de l'ensemble des équipes coordonnées par Flore Bonafé, Directrice de la communication.

La Secrétaire générale commente les chiffres 2022 qui retracent une activité positive en matière de programmation.

L'année passée il y a eu 270 événements et activités : des spectacles, des expositions, des salons et des commercialisations grand public (avec des partenaires privés ou institutionnels), des activités pour les publics (ateliers, visites), des séances diverses, que ce soit du jardin caché aux expositions en passant par la Maison des petits.

96 spectacles ont été programmés pour 273 levées de rideaux. Parmi ces 96 spectacles, aussi des ouvertures de résidence accessibles gratuitement au public dans de plus petits espaces du CENTQUATRE.

C'est aussi 32 créations de spectacles ou d'œuvres d'art visuel, notamment dans le cadre de la Foire Foraine d'Art Contemporain.

L'établissement a accueilli 186 résidences pluridisciplinaires avec un dispositif de résidence et d'accompagnement des artistes.

562 000 visiteurs ont été comptabilisés. Il s'agit de visiteurs d'exposition, de spectateurs et du public, les passants, tous ceux qui viennent au CENTQUATRE pour une raison qui n'est pas forcément identifiée et qui profitent des espaces et des activités ou qui pratiquent librement.

Elle donne à titre comparatif le nombre de visiteurs de l'année 2019, 620 000 visiteurs, et indique que c'est la meilleure année de fréquentation.

En 2022, 103 000 billets d'expositions ont été vendus et 2000 Pass 104 Infini. Elle précise qu'il faut prendre en compte l'effet quelque peu déformant de la Foire Foraine d'Art Contemporain.

Ce chiffre exprime aussi toutes les actions qui sont menées par la Direction des publics du CENTQUATRE sur le territoire du nord-est parisien. Cela représente 300 partenaires actifs, et 115 partenaires du territoire qui ont été accueillis pour assister à un spectacle, des écoles, des collèges, des lycées, des partenaires éducatifs et bien d'autres. Ce sont aussi 41 projets artistiques qui ont été conduits avec des artistes du CENTQUATRE, notamment dans le cadre du Forum.

Avec la Maison des petits ce sont 800 heures d'ateliers et de rencontres sur site et hors site, par exemple dans des hôtels du Samu Social, ont permis de travailler autour de la pratique d'activité artistique pour les enfants et les parents.

Clémentine Aubry évoque l'ingénierie qui comptabilise plus de 30 projets terminés ou en cours et 14 commanditaires.

José Manuel Gonçalves précise que le Grand-Paris est un projet immense avec un périmètre extrêmement important bien qu'il ne compte que comme un seul projet. En réalité selon les types de programmation que le CENTQUATRE a, en termes de contrat, d'appel d'offres cela représente à peu près une dizaine de contrats/projets avec environ six personnes de l'équipe dédiées de façon quasi permanente sur ces sujets.

Il cite l'exemple des anciens Laboratoires Eclair à Épinay-Sur-Seine qui viennent d'ouvrir en région parisienne et qui illustrent ce qu'est l'ingénierie culturelle. Le CENTQUATRE a complètement conçu et accompagné le projet. Il a initié le début de programmation et la constitution des équipes de cette nouvelle friche située en plein quartier politique de la ville. A l'ouverture, 10 000 personnes se sont réunies dans une ambiance formidable.

Le Directeur donne l'exemple d'un autre accompagnement pour la ville de Nîmes. L'établissement l'a aidé à définir une partie de sa politique culturelle. La commande était : « Quel serait le nouveau projet culturel de la ville de Nîmes ? » Les équipes du CENTQUATRE ont défini un projet et accompagné la ville pendant deux ans et cela a abouti à un appel d'offres. Elles ont aussi aidé la ville dans le recrutement des directeurs qui sont arrivés en poste la semaine dernière pour une nouvelle manifestation, La Contemporaine, une biennale d'art contemporain très spécifique à la ville car essentiellement basée sur la jeunesse qui se tiendra d'avril à mai 2024.

La Présidente demande s'il s'agit de la jeunesse des artistes.

Le Directeur lui répond qu'il s'agit en effet de la jeunesse des artistes mais aussi des publics parce que il y aura des réalisations d'œuvres dans l'espace public, avec l'ensemble du corps culturel, notamment des binômes d'artistes. Un artiste « référent » mondialement connu co-réaliser une œuvre simultanément avec un jeune artiste moins connu ou avec des personnes du public.

Clémentine Aubry reprend la parole pour évoquer 104 Factory, l'incubateur du 104, qui a accompagné 14 entreprises françaises et trois entreprises étrangères en 2022.

Elle énonce les chiffres relatifs à la communication, 1095 retombées presse, 156000 fans Facebook et 75000 followers sur Instagram. Ce sont des chiffres en constante augmentation.

José Manuel Gonçalves indique que l'évaluation réalisée sur la présence de l'établissement dans les réseaux sociaux par rapport aux institutions culturelles en France (opéras, musées, etc.) fait apparaître le CENTQUATRE dans les 20 premiers. Et parmi les établissements d'art vivant il est dans les 3 premiers dans le suivi des réseaux sociaux.

Carine Rolland informe Clémentine Aubry que le CENTQUATRE est aujourd'hui à 85 000 followers sur Instagram. La Secrétaire générale pense que les effets de la foire foraine ont perduré depuis janvier 2023 et que le gros événement sur lequel l'établissement a capitalisé récemment, la Boiler room y participe aussi. Cette soirée festive de musique électronique de tous bords est une institution européenne dont les soirées sont retransmises en direct en streaming et des millions de personnes se connectent. Au CENTQUATRE l'évènement a réuni 5000 personnes.

Pascal Dalix y était et elle apporte son témoignage quant à l'ambiance extrêmement bon enfant et l'énergie de la soirée. Elle décrit plusieurs chambres musicales différentes et une succession d'artistes. Elle trouve agréable de voir ce type d'évènement au CENTQUATRE et surtout en pleine journée car l'ambiance est très différente de la nuit, il y a une forme de plénitude et d'énergie.

Clémentine Aubry poursuit avec les informations de la partie Innovation. Elle présente Novaya, une entreprise hébergée par le 104Factory pendant un an. Novaya a produit une expérience immersive de théâtre et d'images qui a donné lieu à un projet qui s'appelle « Noire ». Il a été exposé au Centre Pompidou pendant plusieurs mois et part maintenant aux États-Unis. C'est l'histoire de Colette Colvin qui est une Rosa Parks avant l'heure.

José Manuel Gonçalves informe que Le Monde a publié une critique pour appeler les professionnels programmeurs à se saisir de ce projet, à le diffuser assez largement en France. C'est un projet d'une très grande précision et d'une grande rigueur intellectuelle. C'est une immersion qui reste festive mais qui est aussi extrêmement pédagogique et historique. Il est né d'une commande du Centre Pompidou à cette jeune entreprise et a pu se concrétiser grâce à une incubation de l'entreprise Novaya au CENTQUATRE.

Clémentine Aubry évoque les expositions de l'année 2022.

José Manuel Gonçalves intervient pour parler des artistes programmés en 2022.

Il commence par Clément Cogitore, un artiste sorti du Fresnoy, vidéaste, metteur en scène et artiste associé du CENTQUATRE pendant plusieurs années.

Il poursuit avec Tassiana Aït Tahar et Elea Jeanne Schmitter, jeunes artistes d'arts visuels que le CENTQUATRE a soutenues sur des projets assez clivants. Le premier portait sur la vie des travailleurs Uber décrite de l'intérieur sous forme de reportage photographique. Le deuxième traitait de certaines normes (de sécurité par exemple) adaptées aux hommes mais appliquées aux femmes de manière identique et de façon inadaptée et des problèmes que cela pose.

Ces jeunes artistes autodidactes que le CENTQUATRE a accompagnées pendant deux ans ont vécu une sorte de résidence et l'établissement leur a permis de faire leur première exposition.

Les équipes mènent une veille sur les artistes qui ne viennent pas des filières habituelles et qui à un moment se trouvent intégrés et deviennent des artistes qui peuvent vivre de leur art.

Le CENTQUATRE a accompagné des artistes connus, comme Thierry Ardouin, un photographe qui a pignon sur rue depuis très longtemps. Ou encore Fabrice Hyber à l'occasion de l'exposition Graines qui a eu un succès immense et réalisée en partie avec l'aide du Muséum d'histoire naturelle, sur une commande de l'éditeur Xavier Barral.

Cela montre que le travail du CENTQUATRE c'est à la fois d'être dans la veille, mais aussi dans le fait de bénéficier de la chance, de l'expérience et de l'aura d'artistes qui sont aujourd'hui mondialement identifiés et avec qui nous partageons l'expérience de publics initiés mais aussi de publics non-initiés.

Clémentine Aubry souligne que les expositions sont aussi le vecteur d'une permanence du public dans le lieu pour les visiter, mais aussi pour les commerces. C'est très bénéfique en termes de trafic dans l'ensemble des commerces tels que la librairie ou les espaces de restauration.

L'exposition Graines a aussi été synonyme d'un été végétalisé dans la fraîcheur du Jardin Caché qui était connecté à l'exposition et a donné lieu à des plantations puis à des récoltes par le public.

L'exposition FFAC c'est 5 mois et demi d'exposition, 50 artistes, 3 créations d'œuvres, 103 000 visiteurs, alors même qu'il s'agissait d'art contemporain et d'artistes vivants, 340 groupes accueillis soit 6500 personnes, 214 h d'ateliers et visites, 500 000 vues sur la page Facebook pour cette exposition et 2,6 million de vues sur les réels Instagram. Ces courtes vidéos virales sont la retranscription de l'intérêt que peut avoir le public pour l'objet réel. Et 176 retombées presse.

José Manuel Gonçalves fait le lien entre ces chiffres et la capacité d'accueil du CENTQUATRE. L'avantage et le concept du lieu c'est de travailler, non pas sur la successivité, mais sur la simultanéité donc sur le partage des espaces. Cela veut dire qu'en réalité la capacité d'accueil du lieu sur les manifestations strictement artistiques s'articule avec plusieurs autres activités dites commerciales. 50% de ces dites commercialisations sont accessibles au public.

Malgré les volumes du lieu il est impossible d'accueillir des centaines de milliers de personnes sur une exposition. Il est possible d'accueillir 750-800 cents visiteurs jour. Pour la FFAC tout a été largement rempli. Elle aurait pu durer un an, mais c'est impossible parce que cet espace est partagé avec d'autres activités. Tout l'enjeu du CENTQUATRE est de gérer l'espace, de faire des scénographies de circulation comme à l'échelle d'une ville tous les mardis matins. Chaque semaine tout est reconfiguré puisqu'il y a des événements qui sont pensés trois ans à l'avance et d'autres qui arrivent quinze jours avant. Il faut donc que tout cela puisse s'articuler sans que le public s'en rende compte. Le lieu ne dispose pas d'une salle permanente à la jauge importante dans laquelle il n'y aurait que des spectacles. Donc le potentiel de fréquentation payante pour ce qui est de la programmation artistique c'est à peu près 110 000 personnes au maximum. C'est ce qui donne le modèle économique du CENTQUATRE et nécessite des équilibres à trouver. Et c'est aussi ce qui explique que le lieu arrive au maximum des potentialités de ses espaces et se trouve dans la nécessité d'avoir de nouvelles ressources en proposant l'expertise de ses équipes et aller voir ailleurs pour travailler notamment sur le développement de public.

Il évoque la biennale d'art numérique NémO qui est une manifestation en ingénierie que la présidence de Région Ile-de-France a confiée à l'établissement. 30% de sa fréquentation est au CENTQUATRE et 70% de sa fréquentation est dans toute l'Ile-de-France. Il précise que c'est important de le noter car c'est la réalisation d'une prestation et apporte par conséquent des recettes à l'établissement.

Clémentine Aubry poursuit avec le spectacle vivant et les deux temps forts que sont Les Singulier.e.s (janvier-février) et Séquence Danse (mars-avril). Ces deux festivals réalisent un très bon taux de remplissage.

José Manuel Gonçalves ajoute que lors de Séquence Danse la ligne directrice est toujours l'émergence et dans certaines thématiques on augmente ou pas la question du rapport au réel.

Clémentine Aubry mentionne deux projets de théâtre à l'automne 2022. Celui de Chloé Dabert, *Le firmament*, une proposition très forte sur le rapport à la justice. Ce fut un gros succès avec huit représentations. L'autre projet est celui de Christiane Jatahy, pilier du CENTQUATRE, *Après le silence*. Il y a eu dix-huit représentations, beaucoup de groupes, 25% de jeunes, 19% de groupes scolaires sur un spectacle assez complexe et difficilement accessible mais virtuose sur les liens entre théâtre et cinéma. Chloé Dabert a eu le Prix Impatience il y a 4 ans et vient de recevoir le prix du meilleur spectacle théâtral Français par le syndicat de la critique en France. Elle a signé pour une tournée de 3 ans avec le spectacle qui a été créé au CENTQUATRE.

Clémentine Aubry aborde la question de la commercialisation des espaces et souligne le travail mené au quotidien par le service du développement commercial et du mécénat avec les entreprises mises au cœur du projet de diverses manières. La commercialisation c'est la mise à disposition d'une partie des espaces sans que jamais l'établissement ne soit fermé au public.

Beaucoup de clients ont disparu pendant le COVID et ils sont revenus à partir de juin 2022 avec des fidèles qui ont repris contact avec nous, que ce soit le salon Hello Tomorrow, le Festival Mediapart et d'autres. Parmi ces événements certains sont privés mais 40% d concernent le grand public.

Les demandes de parrainage et de sponsoring sont en augmentation. C'est une autre manière de contractualiser qui permet de de générer davantage de ressources avec des contreparties. Il y a eu par exemple la marque Red Bull qui a organisé un concert.

Et il y a aussi des événements avec une part d'ingénierie conseil, comme avec le concours L'Oréal Urban Shakers ou la Convention nationale du groupe Quartus qui a été menée avec la participation d'artistes.

En termes de mécénat il y a la Fondation Matmut pour les arts, qui soutient la Maison des petits et la Fondation Hermès pour un projet autour du Jardin Caché.

2022, fut l'occasion de s'interroger sur nos modalités de communication à l'attention des publics, de modifier nos supports imprimés avec le souhait d'avoir un support le plus riche, le plus proche de l'ensemble des activités du lieu, avec plus de contenus et une prise en main plus facile. C'est ce qui a donné le petit dépliant « Un lieu à vivre au quotidien » qui tient dans la poche et qui permet vraiment d'avoir le CENTQUATRE de A à Z. C'est très utile pour les partenaires et les publics au quotidien.

Clémentine Aubry informe sur l'action menée dans l'établissement en matière de de transition écologique.

Cette action s'appelle Vertitude, elle labellise le travail initié en 2020 par un groupe de salariés pour se mobiliser autour des enjeux écologiques. La démarche a été accompagnée par Les Augures qui sont actuellement hébergés au 104.

Quatre chantiers ont été définis par ce groupe piloté par la Directrice de l'innovation Marialiya Bestougeff et Clémentine Aubry.

En termes de communication, un logo s'applique sur le site, sur nos dispositifs de tri, de réemploi. Une invitation à la mobilisation des salariés pour rejoindre le groupe métier par métier

Au niveau des achats, prôner l'achat responsable et le réemploi.

Disposer des zones de tri pour les publics pour une valorisation à 100% des déchets des filières bois et cartons.

Achats de couverts durables confectionnés par Emmaüs pour l'ensemble des équipes.

Bâtiment et végétalisation représente la partie la plus impactante avec un contrat de performance énergétique qui permet d'économiser 20% d'énergie en volume, mais pas en valeur. Un prestataire a réalisé ce travail et a été rémunéré.

Clémentine Aubry fait le point sur l'actualité du CENTQUATRE.

Le Forum, pour sa 12e édition a accueilli 4000 visiteurs spectateurs et 1000 participants

De septembre à fin juillet il y a eu une belle fréquentation et la saison 2023-2024 s'annonce prometteuse avec un bon démarrage et une activité qui revient à la normale après les reports dus au COVID.

L'actualité des commerces, est la remise en jeu de tous les commerces sauf le Grand Central. Le Grand central a connu des difficultés financières et qui sont encore existantes aujourd'hui. Il est toujours en procédure de redressement judiciaire.

Le Café Caché lui a été remis en jeu. Sur les treize candidatures reçues celle qui a été sélectionnée pour son engagement social et sa solidité financière c'est l'Oeuvre Falret, une fondation qui travaille à l'insertion et à la réinsertion de personnes en difficulté ou en situation d'handicap psychologique. Cette entreprise sera accueillie dès janvier 2024.

Sur les autres appels à candidature, tous les commerces ont été renouvelés et c'est toujours bon signe. Emmaüs, la boutique d'économie sociale et solidaire, la librairie l'Arabesque, Kibind, un éditeur graphique d'affiches qui marche très bien, une boutique de cadeaux éthiques qui fonctionne assez bien également et Land, un laboratoire végétal.

Carine Rolland interroge sur l'œuvre Falret pour savoir si cela faisait partie du cahier des charges d'avoir des personnes en situation de handicap.

José Manuel Gonçalves répond que ce n'était pas au cahier des charges mais que cela a orienté le choix.

Jacques Galvani salue ce choix engagé.

Carine Rolland tient aussi à souligner et à remercier le CENTQUATRE qui participe activement au Festival « Formes olympiques » qui a démarré le week-end dernier.

José Manuel Gonçalves ajoute que dans ce cadre le CENTQUATRE présente le 8 juillet l'adaptation par Olivier Dubois de sa pièce *Tragédie en Tragédie extended* avec 125 amateurs de tous âges.

Il informe d'un prochain rendez-vous artistique mené en prestation d'ingénierie avec Aéroports de Paris qui a sollicité l'établissement pour créer un rendez-vous de performances artistiques dans des espaces précis des aéroports, des endroits qui sont réservés uniquement aux voyageurs.

Il considère que ce projet correspond bien à ce qu'est le CENTQUATRE, c'est à dire aller là où on pense qu'il n'est pas possible de mettre l'art et se glisser dans ces interstices avec les artistes pour mettre de l'art le plus loin possible, et dans les espaces les plus invraisemblables. Et surtout toujours au service de l'émotion et du partage.

Carine Rolland dit que c'est une belle manière de clore et qu'elle aime beaucoup cette idée de continuum de l'art dans la vie dans le quotidien. Elle annonce que le prochain CA aura lieu courant octobre.

Jean-Pierre Gomis intervient pour remercier la Présidente de toujours avoir un petit mot aimable et gentil pour l'équipe et au nom de tout le personnel il dit souhaiter reprendre les conseils d'administration en présentiel.

La Présidente indique qu'elle est d'accord sur ce point et déclare que cela sera le cas en octobre. Elle informe qu'il y aura d'ailleurs à cette occasion une visite de l'exposition de la Biennale Némó, qui est toujours un moment assez fascinant de découverte de tout ce que le numérique permet en matière artistique.

La Présidente lève la séance.

Etablissement public de coopération culturelle  
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2023-10-18-00004

Délibération n°2023-12 EPCC  
CENTQUATRE-PARIS relative à l'Approbation du  
ROB 2024

**DÉLIBÉRATION N°2023-12 EPCC CENTQUATRE-PARIS**

**Objet : Approbation du rapport d'orientation budgétaire 2024**

**Le Conseil d'administration,**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;*

*Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République ;*

*Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;*

*Vu la circulaire 2008/006 du 29 août 2008 relative à la mise en œuvre de la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 ;*

*Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;*

*Vu les statuts de l'établissement ;*

**DÉLIBÈRE**

**Article 1: APPROUVE le rapport d'orientation budgétaire 2024 présenté en annexe.**

14 Administrateurs présents ou représentés

14 Voix pour                   \_\_ Contre                   \_\_ Abstentions

**La délibération est adoptée**

*Le 18 octobre 2023*

**La Présidente du Conseil d'administration**

**Carine ROLLAND**

**SIGNÉ**



# CENT QUATRE #104 PARIS

lieu infini d'art  
de culture  
et d'innovation  
direction  
José-Manuel Gonçalves

entrée du public  
5 rue Curial  
administration  
104 rue d'Aubervilliers  
75019 Paris  
01 53 35 50 00  
www.104.fr

## Rapport d'orientation budgétaire Année 2024

*En application des dispositions du CGCT, nous vous proposons d'ouvrir un débat sur les orientations budgétaires du prochain exercice qui s'appuie sur la mise en perspective des budgets précédents et la présentation d'indicateurs d'activité permettant ainsi de dégager les grandes tendances prévisionnelles de l'année à venir.*

*Ce rapport esquisse les axes stratégiques du projet d'établissement et définit son activité et le cadre de celle-ci dans le contexte de l'exercice.*

### Table des matières

I. Le contexte de l'année 2023.....	2
II. Perspectives 2024 .....	3
A. Les projets transverses.....	3
B. Direction technique et Direction des ressources : renforcer les supports du projet .....	3
C. Le projet artistique et le projet pour les publics : une autre facette de l'ingénierie CENTQUATRE .....	5
D. DDCM : un redémarrage rassurant, des perspectives incertaines .....	8
E. Ingénierie et innovation : un pari pour l'avenir .....	9
II. La section de fonctionnement.....	11
A. Dépenses et recettes de l'établissement en ordre de marche .....	11
B. Les dépenses et recettes d'activités .....	12
III. La section d'investissement.....	14

## I. Le contexte de l'année 2023

L'année 2023 fut celle de la reprise de l'activité pleine et entière du CENTQUATRE dans toutes ses composantes pluridisciplinaires tant dans les murs qu'hors les murs, ceci faisant suite à des deux années difficiles brouillant les repères habituels sur l'activité.

Les équipes ont redoublé d'énergie afin de faire profiter le public de deux grands événements majeurs que fut la Foire foraine d'art contemporain jusqu'à fin janvier 2023 et la préparation de la Biennale Nemo à l'automne. Au-delà de ces expositions marquantes et d'une saison de spectacles au succès public avéré, la programmation a retrouvé un niveau d'activité rationalisé (moins soumis aux aléas) d'avant le Covid.

Commercialisation, ingénierie, partenariats entreprises (sponsoring et mécénat), tournées des spectacles retrouvent un élan d'avant 2020, avec la conscience d'un nécessaire maintien du développement pour l'avenir, et d'une maîtrise permanente des dépenses dans un budget devenant très contraignant et d'un niveau de recettes propres à optimiser.

Par ailleurs, l'année 2023 a de fait été marquée d'un point de vue économique par un taux d'inflation inégalé depuis 10 ans qui a mené le CENTQUATRE à accélérer les réflexions autour d'économies possibles, à relancer certains marchés pesant lourd dans le budget de l'établissement et à prendre en compte cet impact dans la gestion de sa masse salariale (nouvelle grille salariale consécutive aux augmentations du Smic, discussions de la NAO).

La Direction technique a dû se montrer prudente dans le pilotage du budget du bâtiment compte tenu de lourds aléas pesant jusqu'à la fin de l'année sur les prix de l'énergie et l'impact d'un nouveau marché de sécurité et incendie renouvelé avant l'été puis de l'augmentation des marchés des prestataires qui ont répercuté les revalorisations du SMIC sur leur personnel. Malgré l'adhésion au groupement d'achat de la Ville, le coût de l'énergie reste une inconnue majeure. En matière d'investissement, les choix sont difficiles dans un budget très contraint.


Les fonctions support portées par la direction des ressources ont cherché à améliorer la qualité de leurs services en choisissant un outil SIRH visant d'améliorer les process de gestion, en développant une offre de formation sur les VHSS et à venir pour le management puis en cherchant à améliorer la communication avec les représentants du personnel autour de la préparation des séances ordinaires du CSE et de dossiers spécifiques.

L'année 2023, dans la continuité de 2022 a vu de manière inédite depuis le COVID le renouvellement de plusieurs postes dans tous les services. Ces mouvements qui peuvent être source d'inquiétude pour certains permettent dans de nombreux cas l'arrivée de nouvelles expériences, souvent de profil assez sénior, et de réfléchir à de nouvelles organisations et de nouveaux projets.

Ainsi la direction de la production a vu partir sa directrice adjointe Marine Lelièvre qui avait pris une place importante et estimée au sein de l'équipe. L'arrivée de Coline Sanchez a su apporter le soutien nécessaire à cette équipe jeune et à sa directrice, un œil neuf sur différents projets et une valeur ajoutée dans la collaboration transversale entre services.

En tant que nouvelle directrice des ressources Bénédicte Manceau a repris les sujets liés au dialogue social avec les membres du CSE, l'appui à la responsable des ressources humaines sur des sujets initiés fin 2022 (sirh, formation vhss, process internes, duerp) en privilégiant l'amélioration des relations transverses.

La direction de l'Ingénierie et de l'innovation a dû réfléchir de nouveau au développement de ses activités et à son organisation en prenant en compte à la fois un secteur en plein essor mais contraint par les moyens humains à y allouer et à l'attribution de subventions aux projets pour l'innovation.



Le départ en retraites de personnel à la direction technique a mené à une réflexion sur un nouveau modèle d'organisation courant 2023 dont les impacts seront réellement mesurés en 2024.

Plusieurs cadres intermédiaires occupant des postes clés ont également été renouvelés : responsable print à la communication, responsable billetterie, régisseur général événements et spectacles, responsable productions déléguées et tournées, chef du service machinerie, responsable budgétaire et financier, et ces recrutements ont par ailleurs un rééquilibrage avec une part plus importante de profils masculins.

## II. Perspectives 2024

En 2024, le CENTQUATRE continuera de se projeter dans toutes les dimensions de ses activités in situ et hors les murs tant les projets et les propositions sont riches et créatives. Afin de pouvoir poursuivre son projet et en faire profiter le plus grand nombre il sera crucial en cette fin d'année de trouver les sources de financement qui le porteront.

### A. Les projets transverses

Parmi les lignes directrices de l'année 2024 touchant l'ensemble de l'établissement, la participation à l'**Olympiade culturelle** et la création d'un temps fort labellisé « grand événement » à l'été 2024 mobiliseront l'ingénierie de programmation et de production des équipes à grande échelle dans un esprit de grande fête artistique, d'hospitalité et de valorisation du territoire.

Lancée comme un axe de valorisation et de réflexion prospective autour des actions, valeurs et projets de l'établissement, la **RSO** s'invitera dans l'ensemble des services afin que cette démarche vertueuse et progressive puisse consolider des lignes de force déjà présentes et en susciter de nouvelles : « Vertitude », l'engagement pour les artistes, les populations et le territoire, une politique sociale volontariste.


Les principaux axes de "**Vertitude**" en 2024 émergent de la réflexion des équipes, et concerneront la poursuite de la démarche de tri des déchets, l'accent sur le réemploi (et son sujet connexe clé, le stockage), la suppression du plastique à usage unique, le développement du Jardin caché, la mise en œuvre de guide d'achats responsables et d'un guide de la communication responsable. Un bilan carbone partiel sera initié. L'action devra se poursuivre avec la DAC pour optimiser encore d'avantage l'isolation thermique du bâtiment.

### B. Direction technique et Direction des ressources : renforcer les supports du projet

#### Direction des Ressources : chantiers outils - travail sur les process

La Direction des ressources (pôle financier, pôle RH et pôle juridique) est à la fois support de l'équipe et acteur de ses propres projets.

L'équipe RH devant pouvoir mieux s'outiller d'une part et mettre en œuvre les logiciels et processus permettant d'être plus efficaces, la recherche d'un SIRH s'est poursuivie avec l'arrivée de la nouvelle directrice des ressources et a pu aboutir sur un choix de logiciel. Il a fallu approfondir la question de la compatibilité de cet outil avec l'outil de planification des lieux en lien avec le temps de travail du personnel concerné (actuellement régie spectacle qui lui aussi serait remplacé en 2024).



L'équipe RH au complet et mieux structuré à partir de mai 2023 a pu répondre de manière plus efficace aux besoins des directions et des salariés et être davantage dans la prospective.

Un axe fort du service RH s'est traduit par l'organisation de 15 sessions de formation sur les Violences sexistes et sexuelles, les discriminations et le harcèlement, réalisées en partenariat avec l'AFDAS notre OPCO.

Par ailleurs, de nouveaux process et des sensibilisations aux thématiques VHSS, procédure d'alertes et de sujets d'hygiène et de sécurité ont été pensés en lien avec le CSE et diffusés.

La recherche d'un prestataire pour la réalisation d'un nouveau DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) et du plan d'action afférent, demandé par les élus et en lien avec la direction technique permettra l'aboutissement de projet à la fin de l'automne.

Ce changement permettra d'accompagner des salariés venus d'horizons différents vers des chantiers à ouvrir comme le contrôle de gestion, l'harmonisation de procédures budgétaires et des chantiers plus techniques sur la TVA, les immobilisations..., des sujets importants ayant un impact quant à la bonne gestion de l'établissement.

### **Direction technique : un bâtiment plus outillé et ergonomique**

La direction technique pilote les travaux relatifs au fonctionnement du bâtiment, la maintenance de l'ensemble des infrastructures et matériels techniques, les achats de matériels et outils nécessaires à l'exploitation des espaces et la mise en œuvre technique des événements et spectacles.

Les conditions de travail et d'efficacité de l'équipe technique et logistique en particulier sont liées à ces matériels et infrastructures, essentiels dans un lieu dont la superficie et la répartition sur plusieurs niveaux impliquent beaucoup de déplacements et de distance parcourue pour les montages et démontages. La pluriactivité et la simultanéité des propositions et la nécessité de réversibilité des espaces rajoutent à cette complexité. Enfin, le manque de locaux de stockage dû à la conception du bâtiment implique une gestion contrainte des matériels et de leurs rangements.

De nombreux investissements et travaux (en moyenne 650K€ par an) sont menés depuis l'ouverture du lieu pour maintenir à niveau le parc de matériel, et rajouter des équipements fondamentaux pour le bon usage et l'optimisation du lieu (ex. gradin mobile de la Nef, passerelles en Nef, grils techniques dans les ateliers Aubervilliers...).


- En termes de travaux bâtiment : des travaux de peinture et de petits aménagements (éclairages lumière du jour) ont été réalisés en 2023 (locaux du Cinq, et bureau des référents accueil et de la billetterie).

- En termes de matériels : les parcs de matériels lumière, son et plateau continuent d'être progressivement renouvelés, au fur et à mesure de leur obsolescence et l'installation de nouveaux éclairages Nef et couloirs ont eu lieu en 2023 en LED dans un objectif d'économie d'énergie.

En 2024 :

Le bâtiment entre dans sa quinzième année d'existence. Les locaux sont sollicités par l'activité et le passage des publics, par conséquent des témoins d'usure apparaissent. Des renouvellements d'équipements importants sont à prévoir (groupes froids, deux gros disjoncteurs des sources principales, la réfection et la mise en peinture du plancher de la salle 400, etc..).

Le matériel scénique de la dotation d'origine doit être renouvelé. Les évolutions techniques et technologiques en lumière, son, vidéo de ces dix dernières années nous ont fait passer de l'analogique au numérique, de l'halogène à la LED. Cela nécessite aujourd'hui la mise en place d'une politique d'investissement (plan pluriannuel d'investissement) pour mettre à jour progressivement nos équipements afin de pouvoir répondre à la demande des artistes, des compagnies, des producteurs. D'autre part afin de renforcer nos actions de prévention des risques concernant l'accroche / levage et le



travail en hauteur, il est indispensable de se doter d'équipements actuels tours de réglages, nacelle à ciseaux, moteurs de levage, gril technique.

Des travaux d'amélioration vont se poursuivre dans les espaces de travail ou de convivialité des équipes avec notamment des objectifs en termes de confort de travail dans les open-space (acoustique, espaces d'isolement).

Des aménagements pour la création de lieux de stockage supplémentaires, d'un atelier de menuiserie sont à l'étude.

L'outil de planification et de gestion des espaces et du temps de travail est un support fondamental à l'activité de l'ensemble du lieu. La direction technique a proposé de changer le logiciel de planification. Celui-ci ne concerne pas que ce service mais l'ensemble des directions devant planifier des événements dans les espaces et du personnel. Depuis une dizaine d'années le CENTQUATRE utilise le logiciel « Régie Spectacle ». Cet outil n'est plus adapté à l'activité du lieu, une consultation a été lancée pour mise en œuvre d'un nouvel outil pour la saison 2024-25.

Concernant l'équipe, suite à des départs à la retraite effectifs et à venir, un projet de réorganisation administrative de la direction technique a été établi sous forme de deux pôles distincts : l'exploitation (spectacles, expositions, événements) et le bâtiment. L'exécution budgétaire réalisée jusqu'à présent par le responsable achats sera décentralisée et effectuée par un administrateur pour chaque pôle. Cela permettra un suivi spécifique et plus précis des dépenses pour chaque pôle, mais aussi, en cas d'absence, de pouvoir assurer une continuité de service notamment sur les engagements de dépenses, le rapprochement des factures, et les services faits.

## **C. Le projet artistique et le projet pour les publics : une autre facette de l'ingénierie CENTQUATRE**

En juin 2022, un des sujets de réflexion du séminaire du CODIR fut la valorisation et le partage en interne et en externe des expertises du CENTQUATRE et de ses équipes. En 2023, l'équipe de Direction a poursuivi sa réflexion sur les mots-clés et le socle conceptuel du projet du CENTQUATRE et trouvent leur correspondance dans chacune des directions sur ses missions propres. Ce sont également ces mots clés et ces savoirs faire pour les conjuguer qui sont valorisés dans les missions d'ingénierie portées par l'établissement hors les murs.

La singularité du positionnement artistique et culturel vaste et pluridisciplinaire du lieu, le lien au territoire et aux familles, les valeurs d'hospitalité, l'innovation en prise avec la société, sont autant de missions et de compétences internes à continuer de faire fructifier au contact des artistes et du public et qui viennent enrichir l'offre d'ingénierie pour mieux les diffuser. Des actions se sont poursuivies en ce sens en 2023 et pour 2024 :

### **Production : construire avec les artistes, la diffusion et production pluri-disciplinaires**

- Un lieu de résidences (250 à 300 / an) qui nourrit la programmation artistique du CENTQUATRE, encourage l'émergence créative et la jeunesse
- Les productions déléguées

Deux spectacles seront créés en production déléguée en novembre 2023 (*Les Gratitude*s de Fabien Gorgeart – création au CENTQUATRE et *Maldonne* de Leïla Ka – à la SN de Cavaillon), avec des budgets relativement modestes au regard de l'économie du spectacle.

2023 est donc une année d'investissement permettant de faire fructifier les projets en tournée sur 2024.

Une nouvelle création est à l'étude pour l'automne 2024, avec un budget du même ordre, ainsi qu'une seconde pour la saison 2025-2026, dont la production commencera dès 2024 et avec un budget plus conséquent (environ 200k€) étalé sur deux exercices.

➤ Les tournées

8 spectacles et 2 expositions du catalogue se poursuivront, la tournée de « Tout doit disparaître » s'arrêtant. De belles tournées sont à prévoir pour les 2 créations de l'automne 2023, les pièces de « répertoire » de Leïla Ka, Christiane Jatahy et Bertrand Bossard rencontrent un certain succès en France comme à l'international. Du côté des expositions, les « Boîtes à rire » de Serge Bloch devraient s'envoler pour le Liban à l'été 2024.

➤ Les expositions

En début d'année civile 2024, pendant plus d'un mois nous présenterons « Soyez les bienvenus » de Fanny Bouyagui et Art Point M, une exposition militante à la frontière de l'installation et de l'expérience.

En se positionnant à nouveau dans le domaine de l'architecture après "Énergies-Désespoirs" en 2020, le CENTQUATRE propose en février un nouveau dispositif d'exposition avec « Tracé Bleu », conçue pour et avec l'agence internationale Architecture Studio, qui a signé des projets majeurs depuis le début du 21<sup>ème</sup> siècle. Produite par le service de l'ingénierie à l'occasion de la Biennale de Venise 2023, elle poursuivra son chemin dans nos murs, proposant une vision extrêmement structurée intellectuellement des principes et méthodes qui gouvernent leur activité dans un monde en transition, entre geste créatif et contrainte de ressources primaires, d'économie, et environnement social. Des propositions artistiques marquantes éclaireront le point de vue.

Pour la 13<sup>ème</sup> édition, le CENTQUATRE accueillera « Circulation(s) », le festival de la jeune photographie européenne, une exposition pleinement financée en coréalisation avec le collectif Fetart.

➤ La Programmation des spectacles

L'activité de spectacles restera stable, entre 40 et 50 projets présentés dont 8 grandes formes environ en Nef. L'année sera ponctuée de temps forts : Les Singulier-es, Séquence Danse Paris et le festival Impatience, ainsi que la collaboration avec le Festival d'Automne à Paris. Entre fidélité à certains artistes associés ou résidents, présentation de nouveaux projets et découverte de jeunes talents, la pluridisciplinarité, l'exigence et la création contemporaine restent les fers de lance de la programmation à venir.

D'un point de vue budgétaire, il est constaté une forte augmentation des budgets de frais annexes (coûts d'hôtellerie en hausse, réévaluation des défraiements conventionnels, inflation sur les voyages) et des prix de cession de spectacles (hausse des salaires et hausse des frais de fonctionnement des compagnies). Si nous choisissons de maintenir l'offre artistique qui est le cœur de notre activité, la crise se répercute inévitablement et à de multiples endroits sur les budgets.

➤ Programmation musique


L'activité de programmation musique continuera elle aussi sur le volume de l'année 2023, c'est-à-dire une vingtaine de projets, des grandes formes renommées aux propositions plus expérimentales, défendant une large palette de la création musicale actuelle. Les montages financiers fluctuent selon les partenaires afin de s'adapter au mieux aux différents cas de figure et de répondre avec justesse aux missions et enjeux du CENTQUATRE : il est fait en sorte de maintenir deux tiers de coréalisations, modèle économique bénéficiaire aux fortes recettes de billetterie.

➤ La Biennale Némé

L'année 2024 sera une année sans biennale qui verra la clôture budgétaire de l'édition 2023, dont la fin est prévue en janvier 2024, ainsi que la préparation de l'édition 2025. Les dépenses attendues sont liées au démontage de la biennale 2023, et aux frais de fonctionnement habituels de la biennale et les coproductions d'œuvres en cours de création pour l'édition à venir. Ces frais seront entièrement couverts par la subvention fléchée de la Région Île-de-France pour laquelle le CENTQUATRE porte l'événement.

➤ Les locations artistiques





L'activité de location des espaces pour des projets artistiques suit son cours, avec des recettes toujours satisfaisantes et sans aucune dépense liée. A la fin de l'année 2023, nous augmentons les tarifs qui sont calculés d'après les frais de fonctionnement journaliers au mètre carré. Pour 2024, nous prévoyons un objectif à 85 000€.

#### Conclusion

En 2024, l'enjeu majeur du service de la Production est de maintenir au niveau actuel l'offre de programmation artistique, qu'elle soit exposition, spectacle ou musique, dans les murs ou à l'extérieur à travers notre ingénierie en production de spectacles via les productions déléguées. Afin de contenir le déficit inhérent à cette programmation et au soutien à la création artistique contemporaine, accentué par les hausses de prix communes à tout le paysage économique actuel, la direction s'appuie sur certaines activités bénéficiaires (tournées, une partie de la programmation musicale, locations artistiques). La billetterie reste un vecteur d'équilibrage important.

#### **Direction des Publics : le territoire comme terrain d'invention des projets et du lien**

Les orientations de la Direction des publics puisent dans les projets des différents services. Parmi les valeurs constantes, méritant d'être poursuivies, l'hospitalité et le lien au territoire sous-tendent l'accueil de tous les publics et la construction de volets de médiation, d'accompagnement vers la programmation. La médiation est gérée par l'équipe du Cinq, qui concentre une grande partie des projets du Forum via les partenaires associatifs et les groupes de pratiques amateurs du territoire.

En 2024 côté projet, la Direction des publics va déployer un certain nombre de projets autour des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Après avoir expérimenté des formes en 2023 ("Un été en forme au CENTQUATRE") d'autres actions vont être déployées sur la saison avec un aboutissement avant les Jeux.

En lien avec différents dispositifs et appels à projets de la ville de Paris, le CENTQUATRE va mettre en œuvre des projets mêlant art et sport sur le territoire : une résidence Art pour Grandir dans un collège du 18<sup>e</sup> avec un artiste chorégraphe et une association de footballeuses, une résidence d'artiste en milieu sportif entre le 19<sup>e</sup> et le 93, des stages culture et sport avec des clubs sportifs du territoire. Ces projets pourront prendre forme au moment du FORUM ou lors du temps fort dédié les 6 et 7 juillet 2024.


De nouveaux partenariats et projets initiés en fin d'année 2023 seront mis en œuvre en 2024 : l'équipe du Cinq qui anime toute l'année le Jardin caché pilotera un nouveau projet soutenu par la Fondation Hermès dans le cadre du projet Manuterra. Ainsi, une école du 18<sup>e</sup> et les jardiniers de la Régie de quartier du 19<sup>e</sup> se retrouveront quotidiennement dans le lieu pour observer le vivant et développer en lien avec l'art une approche à l'écologie et à la nature.

Grâce au soutien du Fonds L'Oréal pour les femmes, l'équipe de la Maison des petits va déployer sa présence chez des partenaires pour soutenir les jeunes mamans les plus précarisées.

A la billetterie, va être poursuivi la collaboration avec le prestataire fournissant le logiciel billetterie Secutix. Une formule plus avantageuse avec un nouveau forfait à 80 000 billets par an nous permettra de réduire les coûts et d'optimiser les process et compétences des équipes qui utilisent le logiciel depuis plus de 6 ans. Le travail de cette équipe se poursuit autour des outils marketing déployés en collaboration avec le service communication, et notamment la fidélisation et le développement des adhésions "Pass 104infini".

#### **Communication : se réinventer et expérimenter**

Communiquer au CENTQUATRE-PARIS signifie être en mouvement constant, à l'affût de nouvelles idées ou opportunités, et de ne jamais se reposer sur des acquis.



Dans le champ du print, l'année 2023 a ainsi permis d'éprouver certaines évolutions : le nouveau « programme » bimestriel ou trimestriel, qui rend compte du lieu dans sa globalité et de la programmation de façon exhaustive mais avec une attention particulière pour certains événements, a trouvé sa place auprès des publics et permet de gagner en lisibilité sur le projet. Les programmes festivaliers des rendez-vous récurrents comme Les Singulier.es ou Séquence Danse Paris ont aussi été repensés : imaginés dans un esprit « festival », pratiques et maniables, ils se différencient désormais des autres supports. Côté web, l'exposition Foire Foraine d'Art Contemporain a fait bouger les lignes : exposition spectaculaire rencontrant un énorme succès public, elle a permis au pôle web d'accroître sa stratégie de communication sur les réseaux sociaux, notamment en appliquant les nouveaux codes de ces canaux : création de contenus très réguliers, suivi des « trends », nouveaux formats, production de vidéos en format court (réels) qui permettent une très large diffusion.

Les orientations stratégiques en 2024 emmènent vers de nouveaux défis, et ce à plusieurs niveaux. Du côté de la programmation d'une part, certains événements vont exiger une communication créative et innovante, qui soit au niveau de la singularité de ces projets.

Ainsi, l'exposition *Tracé Bleu* et le week-end autour des JOP 2024 vont nous amener à repenser les outils et les contenus de ce que nous produisons.

Du côté de l'établissement ensuite, il est prévu de donner un nouvel élan à la stratégie de communication web. En effet, il est observé de plus en plus un enjeu à se positionner dans le domaine numérique, non pas uniquement en suivant ce qui se fait déjà, mais en étant les premiers à le faire.

Le CENTQUATRE est à une période où il est moins question d'asseoir une identité graphique ou de rendre lisible une programmation, que de travailler et déployer une image créative, jeune, dynamique auprès de nos publics comme auprès de celles et ceux qui ne nous connaissent pas encore. Ainsi, sur les réseaux sociaux et sur le site internet, l'ambition est de renouveler le parti-pris éditorial et de proposer des contenus plus fréquents, plus contemporains et plus variés : programmation mais aussi commerces, pratiques spontanées, Maison des Petits, Cinq, Ingénierie...

## D. DDCM : un redémarrage rassurant, des perspectives incertaines

**Commerces** : 2024 verra un changement important avec l'arrivée d'Œuvre Falret qui prendra la suite de la gestion du Café caché avec un projet de restauration de type cantine de quartier à forte valeur sociale. Enrichie de propositions d'activités notamment à destination des familles, l'enjeu sera celui du déploiement de cette nouvelle offre et de trouver son public et valider son modèle économique.

Le gérant actuel du café concentrera son activité sur le Grand Central. La sortie de la procédure de redressement judiciaire approche et si les indicateurs d'une reprise d'activité dynamique semblent au vert, il devra rembourser sa dette au CENTQUATRE et tenir ses investissements sur le Camion à pizza dont il a remporté l'appel à candidature de son renouvellement. Il devra également démontrer une agilité à transférer ses privatisations du Café au Grand Central, pour cette dernière année d'exploitation de sa convention avant le lancement d'un nouvel appel à projet pour 2025.

Les commerces de biens et services fraîchement renouvelés en 2023 continueront de déployer leurs projets, une attention sera portée sur les projets fragiles pour que leur développement soit constant. La librairie continuera de s'étoffer et nouer des liens de plus en plus étroits avec le public local grâce à une équipe renouvelée en 2024. Emmaüs poursuivra sa collaboration de longue date avec le CENTQUATRE en construisant des nouvelles offres à destination des pratiques artistiques libres et d'autres collaborations en réflexion.

Ces prévisions nous invitent à prévoir des recettes prudentes du côté des commerces.

**La relation aux entreprises** : commercialisation des espaces, opérations de sponsoring et mécénat



Si l'engagement des parrains et mécènes a atteint un niveau record en 2023, il demeure incertain en 2024. Certains partenaires historiques comme l'ADAGP et la Fondation Cognacq Jay nous ont déjà informé de la baisse de leur soutien en 2024.

Le premier faisant suite à la baisse des perceptions de la Copie Privée (-25% de son budget de fonctionnement) et le second par l'augmentation de ses dépenses suite à l'intégration de nouveaux établissements dans son giron (la singularité de la Fondation étant de financer l'ensemble des gros investissements de ses établissements).

Nos parrains et mécènes restent frileux à s'engager sur des conventions pluriannuelles par manque de visibilité de leurs budgets à moyen terme et les recettes 2023 se sont principalement appuyées sur 2 événements de contenu en sponsoring des marques Red Bull et Disney désireuses de s'associer à un lieu jeune, dynamique et artistique. Si Red Bull avait déjà organisé 3 événements au CENTQUATRE depuis 2018, c'était une première pour Disney. Ce type d'événement dépend de la stratégie de communication des entreprises qui semble attentiste à l'aube des Jeux Olympiques 2024.

La direction du développement commercial et du mécénat a été sollicitée par des délégations étrangères ou entreprises depuis l'été 2022 et malgré les nombreuses propositions, pour le moment il n'y a ni engagement ni visibilité. Ceci impacte la période estivale normalement dédiée aux maintenances des équipements et bâtiment et la fermeture de l'établissement.

Il est pris l'hypothèse que les commercialisations d'espaces en 2024 seront équivalentes aux années moyennes car il est déjà observé un ralentissement des demandes pour des événements ambitieux. Il est probable que les budgets des entreprises et collectivités se concentreront sur les JOP2024 en termes de communication et qu'elles organiseront moins de manifestations. Cette hypothèse fera l'objet d'une réévaluation au fur et à mesure de l'année.

Le secteur de l'événementiel souffre de l'augmentation des coûts : organiser un salon ou un événement était 45% plus cher en 2022 qu'en 2019. Les organisateurs essuient les hausses de l'ensemble des coûts (des matières premières au transport et en passant par les salaires) et des exigences désormais plus élevées en matière de durabilité (à impact).

Les changements de nos prestataires sécurité et ménage impactent de 20 à 30% les frais de nos prestations complémentaires, aussi il nous faudra trouver des leviers pour éviter que le choix du lieu se fasse au détriment du CENTQUATRE, préserver nos marges tout en restant attractifs.

## E. Ingénierie et innovation : un pari pour l'avenir

### Ingénierie : l'investissement dans le développement


Au sein de la direction de l'ingénierie et de l'innovation, l'équipe ingénierie couvre un champ de missions de plus en plus vaste, organisé en deux pôles d'activité et leurs projets associés :

- Coordination et production artistiques (dont grands événements, programmation et production d'exposition et de temps festivaliers, programmation et production des projets du Grand Paris Express).
- Études d'urbanisme culturel : conseil, programmation et AMO, diagnostic de territoire, de politique culturelle... etc.

Dans le cadre de ces missions l'équipe répond à de multiples marchés et appels à projets publiés par des commanditaires publics ou privés. L'équipe doit se dimensionner selon les besoins de la veille, de la réponse et de la réalisation des marchés remportés avec une incertitude dans la gestion des moyens et ressources fonction de la temporalité de réalisation des projets.

Les projets menés dans le cadre du Grand Paris Express avec la Société du Grand Paris se sont poursuivis 2023 et continueront en 2024 mais dans une moindre mesure pour cette dernière année. Le marché avec la SGP s'achève en effet en juillet 2024.

L'équipe se renforce donc afin de pouvoir répondre à davantage de projets dans le pôle urbanisme culturel et étude. L'objectif est d'étendre encore spectre des contrats remportés de par la diversité des



modes d'interventions : études et diagnostics, programmation et AMO, production, préfiguration de tiers lieux culturels, et les territoires urbains mais aussi ruraux touchés.

A terme, l'objectif est celui d'un chiffre d'affaires de l'ingénierie sécurisé et augmenté, et la marge dégagée également, avec un effet d'entraînement limité toutefois pour cette année.

## Innovation

La stabilisation de l'équipe innovation est un impératif pour permettre de développer des nouvelles activités avec notamment un poste en alternance en assistant.e projets innovation.

Le cadre réglementaire et les attributions de subvention allant évoluer vers plus d'éco conditionnalité il est nécessaire de monter en compétences sur ces sujets et transformer en profondeur nos modes de travail et d'organisation.

Conçu en réseau en 2022, le programme Culture impact se poursuit en 2024 avec les partenaires du CENTQUATRE (Universcience, la Villette, la Philharmonie des enfants, Les Augures...). Il consiste à mettre en place les conditions de l'accompagnement pour les projets innovants en matière de culture durable et responsable : comment penser l'innovation du secteur culturel dans une logique de réduction de l'empreinte écologique ? comment faire vivre un laboratoire urbain de transition écologique au service des parties prenantes de la culture ?

Plusieurs organisations et entrepreneurs à impacts dans le domaine de la culture font désormais partie de 104factory, dans des niveaux divers d'incubation : Arviva, Plinth, karbon Prod, Studio Polaire, The Analog Club. tuko et REMIX. Ils forment un pôle de ressources et de recherche qui permet au CENTQUATRE d'être un terrain privilégié d'expérimentation pour leurs activités et d'avancer dans sa propre démarche RSO.

104factory répond à de nombreux AMI ou AAP dans le cadre de France 2030 et des PIA. On constate souvent que la taille de l'établissement et son économie ne sont pas des facteurs favorables pour l'octroi de fonds que peuvent plus facilement obtenir des incubateurs « indépendants » ou des entreprises.

Un large pôle d'entreprises continue d'exploiter les possibilités de l'immersion et de la XR avec Novaya, atelier Daruma, Emersion, Enadeka Danc.r, Omnitune.

L'incubateur accueillera entre 12 et 14 entreprises en incubation et 2 entreprises en résidence. Les travaux réalisés à l'été 2023 vont permettre de développer de nouvelles activités de conseil, commercialisation des espaces, et de développement d'une offre de formation.

Il est prévu le développement études innovations avec un objectif en 2024 de 20 k€/an (CA réalisé en 2022 15k€ dans le cadre du projet PIA Métiers et Compétences d'avenir) ainsi que des locations d'espaces et espaces augmentées.

S'agissant des offres de formation, il s'agira d'accompagnement de l'émergence créative avec une première promotion de 25 personnes accompagnées, et un projet de développement de formation avec le CNAM : des formations aux métiers de l'accompagnement, de l'émergence et de l'ingénierie (innovation, urbanisme culturel).

## II. La section de fonctionnement

### A. Dépenses et recettes de l'établissement en ordre de marche

#### Recettes de subventions et contributions :

Le CENTQUATRE a formulé une demande d'évolution de sa contribution, dont le montant n'a pas évolué depuis 2015. Les 200.000€ de subvention "résilience sécurité" seraient maintenus.

Pour rappel, le CENTQUATRE a pu bénéficier d'aides cruciales lors des deux années de crise sanitaires, tant de la Ville de Paris que des dispositifs gouvernementaux. Le montant cumulé (3M€) n'a toutefois pas compensé une perte globale estimée qui laisse un différentiel net de -900K.

D'autres recettes propres sont d'ordre administratif et de gestion. Elles couvrent les IJSS, les provisions de congés payés, les produits exceptionnels notamment.

**Le Bâtiment en Ordre de Marche (BOM)** recouvre l'ensemble des charges permettant le fonctionnement ordinaire du lieu. Cette notion regroupe donc les charges structurelles (entretien du bâtiment, frais généraux, personnel permanent, communication) mais aussi les charges d'amortissement et de provisions.

Les dépenses de fonctionnement ont cru depuis 4 ans, tant du côté de la masse salariale, permanente (rattrapage salarial issu du mouvement social, crise inflationniste, évolution "naturelle" des effectifs - ancienneté, NAO, recrutements externes) que des dépenses bâtiment et en particulier les fluides et les grands marchés. L'effet de ciseau est donc manifeste à l'orée de 2024, et devrait s'accroître si la crise se poursuit.

#### Masse salariale

La masse salariale totale du CENTQUATRE tient compte des personnels permanents recrutés en CDI, des CDD en renfort, des stagiaires et apprentis, des intermittents techniques et artistiques. Les dépenses de personnel seraient incomplètes sans tenir compte des personnels en insertion mis à disposition par la société Vilette Emploi pour l'accueil de nos publics. Enfin, elle prend aussi en compte des éléments minimaux liés au dialogue social (NAO) et les évolutions individuelles des personnels.

*Evolution de la masse salariale globale et prévision :*

en €				
	2021	2022	2023 (DM1)	2024
permanents	6 151 916	7 296 328	7 007 139	6 900 000
intermittents	731 170	1 036 194	1 260 161	892 000
Intérimaires (Vilette emploi)	177 714	163 849	135 916	150 000
<b>total</b>	<b>7 060 800</b>	<b>8 496 371</b>	<b>8 403 216</b>	<b>7 942 000</b>

La prévision 2024 tient compte de la baisse du recours aux CDD pour les missions d'accueil au profil de Vilette Emploi, du recours aux CDII et de moindres dépenses de personnel dans le cadre de l'activité artistique (renfort expo), des besoins à ce jour prévisibles liés aux missions d'ingénierie in situ et hors situ.

□ **Des frais de structure incertains dans un contexte de crise énergétique et inflationniste**

L'évolution des frais d'entretien du bâtiment est dictée par les tendances suivantes :

- Impact du coût des marchés en renouvellement : sécurité sûreté, maintenance multi-technique. Des marchés en base forfaitaire contenue, et en part à commande pour les activités (notamment hors les murs en ingénierie pour la sécurité).
- Redimensionnement des prestations en volume pour contenir la hausse en valeur issue des nouveaux prix
- Coût de l'électricité issue du groupement de commande Ville inconnu à ce jour mais probablement plus élevé qu'avant 2022 (fois deux à deux et demi).

Evolution des dépenses de structure en euros :

2022	2023	2024
2 549 993	2 629 194	3 000 000
	3,10%	14%

## B. Les dépenses et recettes d'activités

Ressources propres d'activité :

<b>Recettes d'activité</b>	<b>ROB 2024</b>	<b>DM1 2023*</b>	<b>BP 2023</b>
Artistique (dont Némé)	1 925 000 €	2 967 051 €	1 876 000 €**
Action culturelle	230 000 €	211 400 €	161 000 €
Commercialisation	1 238 000 €	1 240 055 €	580 000 €
Commerces	180 000 €	192 165 €	153 000 €
Mécénat-Sponsoring	132 000 €	562 589 €	135 000 €
Innovation	250 000 €	250 000 €	200 000 €
Ingénierie culturelle	1 650 000 €	1 676 623 €	1 600 000 €
	<b>5 605 000 €</b>	<b>7 099 883 €</b>	<b>4 705 000 €</b>

\*prévisionnel atterrissage

\*\* hors Némé 2023



## Programmation artistique

L'année 2024 tient compte de recettes de billetterie sans grande exposition d'automne prévue à ce jour, et de plusieurs événements programmés en gratuité ou faible tarif (exposition *Tracé bleu*, événements Olympiade).

La programmation spectacles et concerts est établie budgétairement dans un niveau normal. Les tournées des spectacles en production déléguée créés en 2023 devraient prendre forme en 2024, les perspectives sont encore à définir pour d'autres spectacles du catalogue. Des subventions et soutiens privés au projet sont fléchées sur l'Olympiade ainsi que des projets Maison des petits et Jardin caché.

## Commercialisation, développement et mécénat

La commercialisation a été réamorcée en 22 puis 23 et atteint désormais un plafond et la prudence est de mise en raison d'une inflation répercutée sur les prestations annexes, et pouvant dissuader des clients lorsque ce coût est considéré comme trop élevé en regard du montant "sec" de la location. Les commerces suivent une bonne tendance, les 2 années passées ayant permis de drainer un public nourri sur plusieurs mois dans le cadre des grandes expositions mais leur renouvellement suscite toujours une forme de prudence (nouveau preneur au Café Caché et situation administrative du Grand central).

La question de l'ouverture du lieu pendant les JOP2024 demeure prégnante et pourrait avoir un impact sur les recettes générées par la DDCM, à ce jour, aucune occupation commerciale n'est prévue dans le lieu, malgré plusieurs visites et propositions à des délégations.

## Ingénierie et Innovation

Les missions issues du marché avec la Société du Grand Paris sont en baisse et leur renouvellement demeure incertain à la fin du marché, en juillet 2024. Le service doit donc rentrer dans une phase de développement et d'investissement pour obtenir de nouvelles missions et explorer de nouveaux champs de prospection, dont les fruits porteront plutôt sur 2025, tant sur la partie études que sur la programmation artistique et production de grands événements.

L'incubateur entre dans une situation de fragilisation du fait de la baisse des accompagnements publics (FPI et région), et doit également mener une exploration d'autres modes de financement (formation, commercialisation).

Le budget de fonctionnement 2024 pourrait donc être établi comme suit :

	DÉPENSES en €		RECETTES en €	
	Atterrissage 2023	Estimation budget 2024	Atterrissage 2023	Estimation budget 2024
PROGRAMMATION	4 092 3678	3 145 000	2 967 051	1 925 000
DIRECTION DES PUBLICS	501 274	446 000	211 400	230 000
ACTIVITÉS COMMERCIALES	402 051	275 000	1 994 809	1 550 000
INGÉ INNOVATION	1 224 304	1 355 000	1 926 823	1 900 000
FONCTIONNEMENT	11 298 805	11 516 000	9 845 649	9 811 000
Demande subvention exceptionnelle				1 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>17 518 802</b>	<b>16 737 500</b>	<b>16 945 532</b>	<b>16 416 000</b>
<b>Différentiels</b>			<b>(573 270)</b>	<b>(321 500)</b>

Dans la mesure où la prévision d'atterrissage reste hypothétique, les différentiels (recettes – dépenses de l'exercice) reflètent le déséquilibre à date entre les différents postes, mais ne constituent en aucun cas des prévisions de résultat.

### III. La section d'investissement

Comme les années précédentes, les investissements vont s'articuler autour des autres grandes thématiques :

- 1- Les investissements pour désuétude et amélioration au fonctionnement de l'établissement
- 2- Les investissements liés à la sécurité des biens et des personnes
- 3- Les investissements de rénovation et remise à niveau des équipements générant des économies
- 4- Les investissements liés à la mise en œuvre du projet.

Les principaux postes d'investissement concernent à ce jour :

- Le renouvellement et l'acquisition des matériels et équipements suite à usure ou obsolescence ou dans une perspective d'amélioration technologique et responsable (projecteurs LED en exploitation).
- Travaux prévus dans les espaces publics et de travail et travaux habituels de sécurité incendie.
- Renouvellement de gros matériels (groupes froid).

L'élaboration du plan d'investissement pluri-annuel est en cours, tenant également compte du renouvellement de gros équipements datant de la dotation initiale du bâtiment.

Le montant total prévisionnel pour l'exercice 2024 serait de 750 000 €.



Etablissement public de coopération culturelle  
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2023-10-18-00006

Délibération n°2023-14 EPCC  
CENTQUATRE-PARIS relative au marché  
assurance Garantie dommages aux biens



**DÉLIBÉRATION N°2023-14 EPCC CENTQUATRE-PARIS**

**Objet : Approbation de la passation du marché de services d'assurance du CENTQUATRE-PARIS**

**Le Conseil d'administration,**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R.1431-7 ;*

*Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;*

*Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS et notamment les articles 8 et 10 ;*

*Vu la délibération n°2019-20 du 16 octobre 2019 portant délégation de signature au directeur des marchés publics ;*

*Vu la délibération n°2020-05 du 3 mars 2020 portant approbation du guide des achats interne du CENTQUATRE-PARIS ;*

**DÉLIBÈRE**

**Article 1 :** AUTORISE le directeur du CENTQUATRE-PARIS à signer les documents contractuels après décision de la Commission d'appel d'offres et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à signer tout actes, décisions et/ou avenants nécessaires à l'exécution dudit accord-cadre.

12 Administrateurs présents ou représentés

12 Voix pour                      \_\_ Contre                      \_\_ Abstentions

**La délibération est adoptée**

Le 18 octobre 2023

**La Présidente du Conseil d'administration**

**Carine ROLLAND**

**SIGNÉ**

Etablissement public de coopération culturelle  
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2023-10-18-00007

Délibération n°2023-15 EPCC  
CENTQUATRE-PARIS relative à l'approbation du  
marché de déplacements professionnels

**DÉLIBÉRATION N°2023-15 EPCC CENTQUATRE-PARIS**

**Objet : Approbation de la passation du marché relatif aux prestations de déplacements professionnels du CENTQUATRE-PARIS**

**Le Conseil d'administration,**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R.1431-7 ;*

*Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;*

*Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS et notamment les articles 8 et 10;*

*Vu la délibération n°2019-20 du 16 octobre 2019 portant délégation de signature au directeur des marchés publics*

*Vu la délibération n°2020-05 du 3 mars 2020 portant approbation du guide des achats interne du CENTQUATRE-PARIS ;*

**DÉLIBÈRE**

**Article 1** : APPROUVE le lancement d'une procédure formalisée sous le mode d'appel d'offres ouvert relative aux prestations de déplacements professionnels du CENTQUATRE-PARIS.

**Article 2** : AUTORISE le directeur du CENTQUATRE-PARIS à signer les documents contractuels après décision de la Commission d'appel d'offres et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à signer tout actes, décisions et/ou avenants nécessaires à l'exécution dudit accord-cadre.

12 Administrateurs présents ou représentés

12 Voix pour                      \_\_\_ Contre                      \_\_\_ Abstentions

**La délibération est adoptée**

Le 18 octobre 2023

**La Présidente du Conseil d'administration**

**Carine ROLLAND**

**SIGNÉ**